

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2011

La présente décision modificative, qui constitue réglementairement un budget supplémentaire, a pour principal objet la reprise des résultats de l'exercice 2010. Il s'agit d'intégrer les résultats constatés à la clôture des comptes 2010 (5,587 M€) et d'inscrire les crédits reportés (37,726 M€ en dépenses et 41,090 M€ en recettes) sur l'exercice 2011.

Cette décision modificative est aussi le premier acte budgétaire permettant d'ajuster à la marge (moins de 1% du budget voté en décembre 2010) les dépenses et recettes inscrites dans le cadre du BP 2011.

La Région réaffirme ainsi sa volonté de soutenir l'investissement (+ 6,5 M€), notamment dans le domaine de l'apprentissage, avec le financement des travaux de l'école d'ingénieurs de Châteauroux, le transport ferroviaire, les technologies de l'information et de la communication, et l'enseignement supérieur.

En fonctionnement, le principal abondement porte sur le financement des écoles sanitaires et sociales (IFSS) dont le coût, lors du transfert de la compétence par l'Etat, a été très mal compensé. Cet abondement vient alourdir les dépenses nouvelles mises à la charge de la Région en vertu de décisions nationales :

- la charge nette des subventions de fonctionnement versées aux IFSS et des bourses attribuées aux étudiants représente près de 8 M€ en 2011. A cela s'ajoute les dépenses d'investissement à réaliser sur un patrimoine souvent dégradé et pour lesquelles les régions ne bénéficient d'aucune compensation : à cette fin, 6 M€ d'autorisations de programme sont ouverts à l'occasion de cette DM1.
- en matière de restauration scolaire, la Région est obligée d'accroître son effort financier pour pallier la diminution du fonds social d'Etat.
- enfin, la réforme des bacs technologiques STI-STL-STD nécessite un effort d'équipement de 2,8 M€ que la Région sera seule à assumer. Elle absorbera cette dépense supplémentaire grâce aux fonds de réserves des lycées, constitués à partir des crédits régionaux.

Concernant les ouvertures et les modifications d'autorisations de programme et d'engagement, la plupart sont liées aux révisions à mi-parcours du Contrat de Projet Etat-Région, ainsi qu'aux avenants signés au titre des conventions avec les Départements. L'enveloppe pour les appels à projets régionaux de recherche est également abondée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

François BONNEAU

SOMMAIRE

I - Condition générale de l'équilibre

A - Reprise des résultats de l'exercice 2010	2
1. Reports de crédits 2010 sur 2011	
2. Résultats de l'exercice 2010	
3. Affectation du résultat 2010	
B - Equilibre du Budget Supplémentaire 2011	4
C - Répartition des CP et des AP/AE par politique.....	5

II - Présentation détaillée du budget supplémentaire

A - Interventions régionales

Formations professionnelles	8
Apprentissage.....	11
Enseignement lycées	13
Formations sanitaires et sociales.....	17
Enseignement Supérieur.....	20
Recherche.....	23
Culture.....	26
Sports et jeunesse	31
Territoires solidaires	33
Technologies d'Information et de Communication.....	39
Environnement	42
Transports et déplacements	45
Tourisme	50
Economie – Innovation	52
Europe et coopération décentralisée.....	57

B - Moyens généraux

Moyens généraux de l'administration	60
---	----

C - Dispositions diverses

Remises gracieuses	63
Admissions en non-valeur.....	63
AP/AE : Modifications de durée d'affectation et clôture-annulation...	75
Modifications des durées d'amortissement	75

III- Budget supplémentaire : Décisions

A - Affectation du résultat 2010 : décisions

Résultats de l'exercice 2010	82
Affectation du résultat 2010	82

B – Approbation du Budget Supplémentaire : décisions

1 Le vote par fonction	84
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE	84
Les AP et AE par fonction.....	86
2 Le vote de l'Architecture par Politique Régionale.....	92
3 Dispositions diverses	
Remises gracieuses	93
Admissions en non-valeur.....	93
AP/AE : Modifications de durée d'affectation et clôture-annulation...	102
Modifications des durées d'amortissement	104

**LES CONDITIONS GENERALES
DE L'EQUILIBRE**

A- Reprise des résultats de l'exercice 2010

1 – Reports de crédits 2010 sur 2011

Comme indiqué dans le compte administratif 2010, soumis au vote de notre Assemblée lors de cette même session, il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2011 les restes à réaliser de l'exercice 2010, qui s'élèvent à un total de 38 436 405,99 € en dépenses, et 41 090 481 € en recettes.

La répartition par chapitre est la suivante :

a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales :

- 902 (Lycées publics)	9 831,12 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	14 821 174,42 €
- 932 (Enseignement)	4 054 527,73 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	6 002 176,32 €
- 935 (Aménagement des territoires)	220 000,00 €
- 907 (Environnement)	4 500,00 €
- 937 (Environnement)	2 556 240,44 €
- 938 (Transports)	500 205,36 €
- 939 (Actions économique)	4 737 148,23 €

b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services :

- 900 (Services Généraux)	696 237,32 €
- 930 (Services Généraux)	4 802 979,23 €
- 943 (dette et autres opérations financières)	200,00€
- 944 (Frais de fonctionnement groupes d'élus)	31 185,85 €

c- Recettes reportées au titre des moyens généraux financiers :

- 923 (Dette et autres opérations financières)	28 000 000,00 €
- 940 (Impositions directs)	834 817,00 €
- 941 (Autres impôts et taxes)	12 255 664,00 €

2 – Résultats de l'exercice 2010

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2010 (titres émis – mandats émis) et du résultat reporté 2009.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	11 205 971,28	938 495 934,70	949 701 905,98
Dépenses (réelles + ordre)		737 414 541,73	737 414 541,73
Total	11 205 971,28	201 081 392,97	212 287 364,25

Le résultat de la section de fonctionnement est de + 212 287 364,25 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2010 et du résultat reporté 2009.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		435 931 418,91	435 931 418,91
Dépenses (réelles + ordre)	146 647 678,50	496 004 788,66	642 652 467,16
Total	146 647 678,50	-60 073 369,75	-206 721 048,25

Le résultat de la section d'investissement est de – 206 721 048,25 €.

3 – Affectation du résultat 2010

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à **+ 212 287 364,25 €.**

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à **– 206 721 048,25 €.**

Il est proposé d'affecter le solde disponible soit 5 566 316 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 : excédent de fonctionnement reporté).

De plus, suite à la dissolution de l'EPA Culture O Centre, il a été procédé aux opérations de liquidation. L'EPA a un résultat de clôture excédentaire de **21 152,84 €.** Conformément à l'article R.2221-17 du CGCT, il est proposé de corriger le résultat de la reprise des résultats de l'Etablissement Public.

Le résultat corrigé s'élève donc à 5 587 468,84 €.

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 212 287 364,25 €.	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	– 206 721 048,25€.	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement et modification	5 566 316,00 €	
Excédent EPA Culture O Centre	21 152,84 €	
Excédents de fonctionnement reportés	5 587 468,84 €	(compte 002)

B – Equilibre du BS 2011

Le Budget 2011 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de **1 272 099 849,99€**.

FONCTIONNEMENT	BP 2011	Restes à réaliser 2010	BS	Total 2011
Recettes	867 270 000,00	13 090 481,00	750 000,00	881 110 481,00
				-
Affectation du résultat 2010			5 587 468,84	5 587 468,84
				-
Dépenses	655 435 000,00	37 725 837,55	2 432 737,00	695 593 574,55
				-
Prélèvement	196 445 000,00		20 730 624,71	175 714 375,29
				-
Résultat fonctionnement	-	- 24 635 356,55	24 635 356,55	-

INVESTISSEMENT	BP 2011	Restes à réaliser 2010	BS	Total 2011
Recettes	274 401 900,00			274 401 900,00
				-
résultat reporté				-
				-
Prélèvement	196 445 000,00		20 730 624,71	175 714 375,29
				-
Emprunt	83 000 000,00	28 000 000,00		111 000 000,00
				-
Dépenses	569 236 900,00	710 568,44	6 558 806,85	576 506 275,29
				-
Résultat investissement	-	27 289 431,56	- 27 289 431,56	-
				-
Résultat Global	-	2 654 075,01	- 2 654 075,01	-

Total recettes	1 224 671 900,00	41 090 481,00	6 337 468,84	1 272 099 849,84
Total dépenses	1 224 671 900,00	38 436 405,99	8 991 543,85	1 272 099 849,84

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont proposées à hauteur de 48 775 441 € et 13 405 000 € pour les autorisations d'engagement.

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat net s'établit donc à 8 220 391 €.

C – Répartition des CP et des AP/AE par politique

Les tableaux ci-après vous présentent par politique, les crédits nouveaux ou redéployés, les crédits reportés, en dépense et en recette, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Répartition par politiques des dépenses et recettes et autorisations pluriannuelles

	BP 2011 DEPENSES	BS 2011 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2011	BP 2011 RECETTES	BS 2011 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2011	BS 2011 AP et AE
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	821 966 400,00	8 991 543,85	33 912 730,38	864 870 674,23	79 661 800,00	750 000,00	0,00	80 411 800,00	61 680 441,00
Investissement	322 635 700,00	6 558 806,85	14 331,12	329 208 837,97	32 616 200,00	0,00	0,00	32 616 200,00	48 275 441,00
Fonctionnement	499 330 700,00	2 432 737,00	33 898 399,26	535 661 836,26	47 045 600,00	750 000,00	0,00	47 795 600,00	13 405 000,00
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	78 731 000,00	200 000,00	7 489 492,23	86 420 492,23	1 090 000,00	50 000,00	0,00	1 140 000,00	3 000 000,00
Investissement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	78 631 000,00	200 000,00	7 489 492,23	86 320 492,23	1 090 000,00	50 000,00	0,00	1 140 000,00	3 000 000,00
APPRENTISSAGE	107 841 000,00	978 000,00	6 128 693,31	114 944 693,31	23 546 000,00	0,00	0,00	23 546 000,00	0,00
Investissement	10 000 000,00	2 800 000,00	0,00	12 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	97 841 000,00	-1 625 000,00	6 128 693,31	102 344 693,31	23 546 000,00	0,00	0,00	23 546 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	137 033 900,00	1 000 000,00	3 435 948,22	141 469 848,22	8 278 000,00	200 000,00	0,00	8 478 000,00	0,00
Investissement	80 000 000,00	0,00	9 831,12	80 009 831,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	57 033 900,00	1 000 000,00	3 426 117,10	61 460 017,10	8 278 000,00	200 000,00	0,00	8 478 000,00	0,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	40 866 000,00	1 500 000,00	1 202 988,88	43 568 988,88	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	5 995 000,00
Investissement	1 834 000,00	0,00	0,00	1 834 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 995 000,00
Fonctionnement	39 032 000,00	1 500 000,00	1 202 988,88	41 734 988,88	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 756 500,00	1 725 000,00	628 410,63	13 109 910,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 000,00
Investissement	7 790 000,00	1 725 000,00	0,00	9 515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 000,00
Fonctionnement	2 966 500,00	0,00	628 410,63	3 594 910,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27 133 200,00	0,00	1 371 239,98	28 504 439,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	18 473 000,00	0,00	0,00	18 473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 400 000,00
Fonctionnement	8 660 200,00	0,00	1 371 239,98	10 031 439,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
CULTURE	34 079 000,00	384 450,00	5 666 302,76	40 129 752,76	4 098 900,00	0,00	0,00	4 098 900,00	946 986,00
Investissement	10 051 400,00	-83 287,00	0,00	9 968 113,00	4 098 900,00	0,00	0,00	4 098 900,00	946 986,00
Fonctionnement	24 027 600,00	467 737,00	5 666 302,76	30 161 639,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SPORTS	16 749 500,00	180 000,00	335 873,56	17 265 373,56	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00
Investissement	13 344 100,00	0,00	0,00	13 344 100,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00
Fonctionnement	3 405 400,00	180 000,00	335 873,56	3 921 273,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	79 743 100,00	0,00	0,00	79 743 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 801 816,00
Investissement	74 168 400,00	0,00	0,00	74 168 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 286 816,00
Fonctionnement	5 574 700,00	0,00	0,00	5 574 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515 000,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 937 000,00	649 000,00	220 000,00	5 806 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 500,00
Investissement	1 285 000,00	649 000,00	0,00	1 934 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 500,00
Fonctionnement	3 652 000,00	0,00	220 000,00	3 872 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	15 222 800,00	95 000,00	2 560 740,44	17 878 540,44	0,00	0,00	0,00	0,00	-61 000,00
Investissement	6 930 000,00	0,00	4 500,00	6 934 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-61 000,00
Fonctionnement	8 292 800,00	95 000,00	2 556 240,44	10 944 040,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	183 605 100,00	2 118 093,85	500 205,36	186 223 399,21	1 428 000,00	0,00	0,00	1 428 000,00	26 030 000,00
Investissement	49 412 500,00	1 818 093,85	0,00	51 230 593,85	1 273 000,00	0,00	0,00	1 273 000,00	19 200 000,00
Fonctionnement	134 192 600,00	300 000,00	500 205,36	134 992 805,36	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00	6 830 000,00
TOURISME	10 428 100,00	15 000,00	157 062,40	10 600 162,40	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 052 861,00
Investissement	6 295 100,00	0,00	0,00	6 295 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 052 861,00
Fonctionnement	4 133 000,00	15 000,00	157 062,40	4 305 062,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECONOMIE INNOVATION	44 599 200,00	0,00	3 208 845,85	47 808 045,85	7 360 900,00	0,00	0,00	7 360 900,00	2 300 000,00
Investissement	23 895 200,00	-150 000,00	0,00	23 745 200,00	7 344 300,00	0,00	0,00	7 344 300,00	1 800 000,00
Fonctionnement	20 704 000,00	150 000,00	3 208 845,85	24 062 845,85	16 600,00	0,00	0,00	16 600,00	500 000,00
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	30 499 000,00	150 000,00	1 006 926,76	31 654 926,76	32 760 000,00	0,00	0,00	32 760 000,00	4 160 000,00
Investissement	19 057 000,00	0,00	0,00	19 057 000,00	18 800 000,00	0,00	0,00	18 800 000,00	4 000 000,00
Investissement hors gestion déléguée des fonds européens	257 000,00	0,00	0,00	257 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	11 844 000,00	150 000,00	1 006 926,76	12 340 926,76	13 960 000,00	0,00	0,00	13 960 000,00	160 000,00
Fonctionnement hors gestion déléguée des fonds européens	1 784 000,00	150 000,00	0,00	1 934 000,00	4 060 000,00	0,00	0,00	4 060 000,00	0,00

	BP 2011 DEPENSES	BS 2011 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2011	BP 2011 RECETTES	BS 2011 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2011	BS 2011 AP et AE
TOTAL MOYENS GENERAUX	402 705 500,00	0,00	4 523 675,61	407 229 175,61	1 145 010 100,00	0,00	41 090 481,00	1 186 100 581,00	500 000,00
Investissement	246 501 200,00	0,00	696 237,32	247 197 437,32	324 785 700,00	0,00	28 000 000,00	352 785 700,00	500 000,00
Fonctionnement	156 104 300,00	0,00	3 827 438,29	159 931 738,29	820 224 400,00	0,00	13 090 481,00	833 314 881,00	0,00
COMMUNICATION	4 800 000,00	0,00	1 915 958,64	6 715 958,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	4 800 000,00	0,00	1 915 958,64	6 715 958,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L'ADMINISTRATION	17 251 400,00	0,00	2 336 910,24	19 588 310,24	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	500 000,00
Investissement	3 006 200,00	0,00	696 237,32	3 702 437,32	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Fonctionnement	14 245 200,00	0,00	1 640 672,92	15 885 872,92	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	267 190 700,00	0,00	18 749,89	267 209 449,89	1 141 418 100,00	0,00	41 090 481,00	1 182 508 581,00	0,00
Investissement	243 595 000,00	0,00	0,00	243 595 000,00	324 785 700,00	0,00	28 000 000,00	352 785 700,00	0,00
Fonctionnement	23 595 700,00	0,00	18 749,89	23 614 449,89	816 632 400,00	0,00	13 090 481,00	829 722 881,00	0,00
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	113 463 400,00	0,00	252 056,84	113 715 456,84	3 532 000,00	0,00	0,00	3 532 000,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	113 463 400,00	0,00	252 056,84	113 715 456,84	3 532 000,00	0,00	0,00	3 532 000,00	0,00
Résultat affecté de 2010						5 587 468,84		5 587 468,84	

	BP 2011 DEPENSES	BS 2011 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2011	BP 2011 RECETTES	BS 2011 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2011	BS 2011 AP et AE
TOTAL GENERAL AVEC DETTE	1 224 671 900,00	8 991 543,85	38 436 405,99	1 272 099 849,84	1 224 671 900,00	6 337 468,84	41 090 481,00	1 272 099 849,84	62 180 441,00
Investissement	569 236 900,00	6 558 806,85	710 568,44	576 506 275,29	357 401 900,00	0,00	28 000 000,00	385 401 900,00	48 775 441,00
Fonctionnement	655 435 000,00	2 432 737,00	37 725 837,55	695 593 574,55	867 270 000,00	6 337 468,84	13 090 481,00	886 637 949,84	13 405 000,00
TOTAL GENERAL HORS DETTE (Remboursement en capital, intérêt et réaménagement de la dette)	961 471 900,00	8 991 543,85	38 436 405,99	1 008 899 849,84	1 024 671 900,00	6 337 468,84	41 090 481,00	1 072 099 849,84	62 180 441,00
Investissement	325 936 900,00	6 558 806,85	710 568,44	333 206 275,29	157 401 900,00	0,00	28 000 000,00	185 401 900,00	48 775 441,00

**PRESENTATION DETAILLEE
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

A – Interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement		3 000 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	100 000,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	78 631 000,00	200 000,00	1 090 000,00	50 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N°enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2010-0573	31/12/2012	Financement des parcours de formation des demandeurs d'emploi 2011	50 262 000,00	+ 3 000 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	59 221 000,00	-	950 000,00	50 000,00

Afin de tenir compte de la mise en place de la mesure nouvelle des Contrats Régionaux pour l'Emploi et la Qualification (délibération CPR n° 11.01.20.71 du 21 janvier 2011), et afin de ne pas diminuer le volume des autres actions de formation par rapport aux années précédentes, l'Autorisation d'Engagement 2010-1573 (qui devient 2010-0573 pour faciliter la gestion dans le logiciel GIRAF) est augmentée de 3 000 000 €. Aucun crédit de paiement supplémentaire ne sera nécessaire.

Par ailleurs, il convient d'inscrire en recettes supplémentaires sur ce programme, **50 000 €** provenant de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe), conformément à la convention adoptée par la délibération CPR 11.02.20.22 du 18 février

2011. Ces recettes permettront un cofinancement de 15 Parcours vers la Qualification et l'Emploi supplémentaires réservés par les jeunes de l'EPIDe.

Programme : Actions d'accueil, information, orientation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
ACTIONS D'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Fonctionnement	7 307 000,00	200 000,00	140 000,00	-

Il est proposé que le financement de la mesure en faveur de la jeunesse « *Aide au permis de conduire en vue de l'accès à la formation et à l'emploi* », telle qu'adoptée par la délibération DAP n°09.01.02 du 26 mars 2009, soit revalorisé de **200 000 €** afin de faire face à l'ensemble des demandes.

Le dispositif consiste en une aide financière d'un montant maximum de 200 € afin de participer à la prise en charge du coût du permis de conduire (code et conduite) pour les jeunes suivis par les missions locales et PAIO.

APPRENTISSAGE

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	10 000 000,00	2 600 000,00	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	97 841 000,00	-1 625 000,00	23 546 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	Investissement	7 911 000,00	2 600 000,00	-	-

Des crédits de paiement ont été votés à hauteur de 650 000 € pour le financement en 2011 des travaux de construction de la future école d'ingénieurs de Châteauroux gérée par la CCI de l'Indre en partenariat avec HEI (Hautes Etudes d'Ingénieurs) Lille.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale de développement de l'enseignement supérieur dans le département de l'Indre. Dans ce cadre, la Région soutient également l'ouverture en septembre 2012, à Châteauroux, d'un titre d'ingénieur Intelligence du Bâtiment porté par Polytech Orléans (Université). Ces deux projets complémentaires ont donné lieu à la conclusion d'une convention de partenariat entre la CCI de l'Indre et l'Université d'Orléans.

Au vu de la nature des opérations à réaliser en 2011, il est nécessaire d'ajouter **0,975 M€** et de transférer **1,625 M€** du budget des aides aux employeurs d'apprentis en section de fonctionnement vers la section d'investissement ce qui portera le financement à 2,6 M€ en 2011.

Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	34 400 000,00	-1 625 000,00	-	-

Comme précisé précédemment, compte tenu des premiers effets de la réforme de l'ICF, **1,625 M€** du budget des aides aux employeurs d'apprentis peuvent être transférés vers le programme « Construction, aménagement, réhabilitation ».

ENSEIGNEMENT LYCEES

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT LYCEES

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	80 000 000,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	57 033 900,00	1 000 000,00	8 278 000,00	200 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,	Investissement	80 000 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	5 935 501,00	600 000,00	20 000,00	-

Opération : Entretien, Maintenance et cadre de vie

→ Dépenses

En fonctionnement

Il est proposé d'abonder les crédits votés au BP 2011 (2 M€) consacrés aux petits travaux d'entretien, réparation, cadre de vie des lycées publics, à hauteur de **600 000 €** pour faire face aux besoins des établissements.

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- Tableaux budgétaires

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Fonctionnement	44 653 099,00	350 000,00	8 080 000,00	200 000,00

Opération : frais d'hébergement et de restauration

Participation des familles pour la restauration et l'hébergement

Au titre de la loi du 13 août 2004, la Région perçoit une recette prélevée sur le budget des établissements au titre de la restauration et de l'hébergement.

La rénovation de procédure de recouvrement utilisée en 2010 a permis de recouvrer 90% du montant inscrit au BP 2010 des établissements. En janvier 2011, les établissements ont transmis leurs attestations annuelles des droits constatés. Au vu de ces attestations et des sommes déjà perçues, la Région a émis des titres de recettes complémentaires et des mandats (en cas de trop perçu). Les mouvements proposés ci-dessous correspondent donc à des régularisations.

→ Dépenses

Il est proposé d'inscrire une dépense à hauteur de **70 000 €** afin de couvrir, au vu des dépenses réelles, les mandats de réduction des titres de recettes émis à l'encontre des établissements.

→ Recettes

Pour 2011, il convient d'inscrire une recette complémentaire de **200 000 €**.

Aide aux familles pour accès à la restauration

La Région a décidé de prendre en charge, pour les publics éligibles, une partie du prix de la restauration restant à la charge des familles après intervention des bourses et autres aides perçues.

Les lycées adressent à la Région leurs dossiers de demande d'aide motivée.

→ Dépenses

Il est proposé d'inscrire **280 000 €** de crédits complémentaires qui correspondent aux besoins sociaux actuels, dans un contexte où l'Etat a réduit pour le même type de dépenses, le fonds social.

Programme : Egalité des chances

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	3 330 000,00	50 000,00	-	-

Opération : accompagnement éducatif

La région Centre a toujours aidé les lycées proposant des projets innovants dans le cadre du dispositif "apprentis lycéens citoyens" sur des thématiques de prévention, de soutien, de développement durable dans ses dimensions environnementale, sociale et économique...

Elle mène en parallèle une politique d'économie d'énergie avec des travaux importants dans les lycées. Cette politique doit s'accompagner d'une sensibilisation de tous les acteurs de la communauté éducative du lycée. Elle va donc renforcer le dispositif "apprentis-lycéens citoyens" en créant une thématique spécifique supplémentaire : la mise en œuvre d'agenda 21 dans les lycées.

→ Dépenses

Il est proposé d'inscrire **50 000 €** de crédits complémentaires sur l'opération « Accompagnement éducatif » afin de permettre la mise en œuvre d'agenda 21 dans les lycées.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 995 000,00	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	1 834 000,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	39 032 000,00	1 500 000,00	-	500 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Financement des écoles et instituts
de formation sanitaire et sociale**

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION	Fonctionnement	30 211 000,00	1 500 000,00	-	500 000,00

Pour 2011, les demandes de subventions de fonctionnement transmises pour les écoles et instituts de formations sanitaires et sociales, s'élèvent à 32,886 M€. Les budgets des établissements ont fait l'objet d'une analyse approfondie aboutissant à réviser certaines demandes émises et à diminuer les montants correspondants. Ainsi le besoin de crédits permettant d'assurer le fonctionnement des établissements de formations sanitaires a été validé à 31,641 M€. De ce fait, il est proposé d'abonder de **1,500 M€**, le montant des crédits destinés au financement de ces établissements.

Cette augmentation sera cofinancée en partie par la contribution de **500 000 €** versée par Pôle emploi.

En effet, la réglementation qui s'impose depuis 2009 aux pratiques d'achat de formation de Pôle emploi oblige à réviser les modes de collaboration financière mis en œuvre jusqu'à présent avec la Région.

Afin d'assurer une offre de formation concertée et pertinente au regard des besoins des publics demandeurs d'emploi, adultes et jeunes de moins de 26 ans, ainsi que des possibilités d'emploi dans le secteur de la santé, Pôle emploi contribue au financement

des parcours de formation mis en œuvre par la Région dans le domaine sanitaire et social.

Ainsi, Pôle emploi versera à la Région Centre une contribution de **500 000 €** pour financer des actions de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi et des jeunes de moins de 26 ans dans le secteur sanitaire et social.

**Programme : Construction, aménagement,
réhabilitation, équipements**

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N°enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1003	31/12/2012	Reconstruction de l'école de la Croix Rouge de Tours	-	4 500 000,00
AP 2011-1004	31/12/2012	IFAS de Bourges	-	250 000,00
AP 2011-1011	31/12/2012	Rénovation de l'école de CHALETTE S/LOING	-	1 245 000,00

Il est proposé d'ouvrir 3 AP pour 3 nouvelles opérations :

- L'école de la Croix Rouge de Tours accueille actuellement près de 1 000 apprenants (infirmiers, aides soignants, assistants de service social, etc.) dans le cadre des formations financées par le Conseil régional. Trop exigus, les locaux de l'école ne sont plus adaptés à la formation. Ce manque de places pose notamment d'importants problèmes de sécurité, obligeant l'école à louer des locaux sur d'autres sites, afin de répondre à ses obligations de formation. L'organisation mise en place par la Croix Rouge apparaît difficilement viable au regard du développement de l'activité de l'école et de l'évolution des référentiels de formation. Aussi, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins pérennes constatés, la Croix Rouge prévoit la construction d'un nouveau site de formation à Chambray les Tours. Cette nouvelle structure lui permettra d'accueillir l'ensemble des apprenants dans des conditions répondant aux obligations de sécurité et en adéquation avec les exigences de qualité de formation. Ce projet d'un montant de 9,3 M€ sera financé à hauteur de 4,5 M€ par la Région ; les compléments de financement étant assurés par la cession des locaux existants, l'apport de fonds propres, des subventions de collectivités locales et un emprunt. La livraison des nouveaux locaux est prévue pour 2013.

- L'Institut de Formation des Aides Soignants (IFAS) de Bourges accueille 60 apprenants par an. Les locaux de l'IFAS sont très vétustes et trop exigus pour accueillir dans des conditions décentes les aides soignants. Un projet de relogement de l'IFAS est actuellement à l'étude dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général du Cher. La création d'une autorisation de programme dédiée à ce projet permettra de concrétiser le projet en cours d'élaboration.

- l'IFSI – IFAS de l'hôpital de Châlette sur Loing accueille 180 infirmiers et 40 aides soignants. Les locaux de l'école nécessitent des travaux de rénovation et d'aménagement, afin d'offrir aux élèves et étudiants, ainsi qu'aux personnels de l'école, des conditions d'accueil en adéquation avec les formations proposées ».

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 680 000	-400 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES	
	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	7 790 000,00	1 725 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 966 500,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2009-7617	31/12/2013	GP - Extension de la faculté de médecine phase 2	2 750 000,00	1 600 000,00
AP 2011-7614	31/12/2013	Présidence Université "Plat d'Etain"	-	1 680 000,00
AP 2010-7613	31/12/2013	GP - Pôle ville et urbanisme 2ème phase	2 000 000,00	- 2 000 000,00
		Total	2 750 000,00	1 280 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BUDGET PRIMITIF	BS
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT	Investissement	4 550 000,00	1 725 000,00
	Fonctionnement	100 000,00	-

Conformément à la révision du CPER, il est nécessaire d'abonder deux opérations :

- l'AP 2009-7617 relative à la faculté de médecine de Tours. Evalué à 13,25 M€ lors de la signature du CPER, le coût de la construction de la faculté de médecine s'élèvera en

définitif à 15,25 M€. L'abondement pour la Région est de 1,6 M€. L'Etat augmente également sa participation sur cette opération.

- la création d'une AP à hauteur de 1,68 M€ pour l'aménagement de la Présidence de l'Université sur le site du Plat d'Etain. Cette nouvelle opération consiste à réaménager des bâtiments rachetés au ministère de la Défense. Cette opération constitue une opportunité pour l'université de Tours dont la présidence est située dans des locaux exigus sur le site des Tanneurs.

Le coût de ces deux opérations est compensé par l'abandon d'autres opérations du CPER notamment l'extension d'E3I, le CESR et la 2ème phase du pôle ville et urbanisme.

Le besoin de crédits de paiement supplémentaires pour ces deux opérations est respectivement de 0,500 M€ et 1 M€.

Enfin, il est proposé de consacrer 0,225 M€ de crédits de paiement à l'opération « Résidence des internes du CHRO ». Cette opération menée par le CHRO d'Orléans consiste en l'acquisition d'une résidence proche de l'hôpital de La Source, comptant 50 appartements meublés.

Le CHRO a sollicité l'appui financier de la Région à hauteur de 0,225 M€ pour un montant total de 1,5 M€. Ces appartements sont destinés aux médecins internes afin de faciliter leurs conditions de travail et de vie.

Par ailleurs, conformément à l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011 (Délibération n°11.01.06), le volume de l'AP correspondant au projet « Pôle ville et urbanisme » est diminué de 2 M€. Il conviendra ensuite de clôturer cette AP.

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		-1 400 000
Autorisations d'engagement		1 400 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	18 473 000,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 660 200,00	-	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Développement de la recherche en région

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1429	31/12/2012	Grands équipements	7 600 000,00	- 7 600 000,00
AP 2011-0850	31/12/2011	Appels à projets 2011	6 000 000,00	6 050 000,00
AE 2011-1850	31/12/2011	Appels à projets 2011 (Fonct)	400 000,00	1 400 000,00
		Total	14 000 000,00	- 150 000,00

L'opération « grands équipements » vise à financer le soutien à la recherche d'initiative académique, et complète les dispositifs des appels à projets.

C'est pourquoi pour plus de lisibilité, il convient de regrouper les lignes « grands équipements » et « Appel à projets 2011 » par un transfert d'AP (6,050 M€ vers l'AP Appel à projets et 1,4 M€ vers l'AE). Les lignes « appels à projets de recherche 2011 » (AP et AE) permettront ainsi de soutenir les projets retenus par la Région dans le cadre de ses appels à projets de recherche d'intérêt régional, mais aussi les projets d'initiative académique construits collectivement par les universités et établissements de recherche implantés en Région Centre. Ces établissements et leurs laboratoires seront ainsi mieux placés pour mettre en œuvre des programmes de recherche d'envergure, notamment dans le cadre des Investissements d'Avenir financés par l'Etat.

Par ailleurs, il convient également de transférer 0,150 M€ de l'AP « grands équipements » vers l'AP CERTEM (AP 2010-3437).

Programme : Pôle d'efficacité énergétique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2010-3437	31/12/2013	CERTEM + PHASE 3	4 500 000,00	150 000,00

La convention cadre (2011-2013) votée en CPR du 15 avril dernier (n° 11.04.32.73) liant les partenaires du CERTEM Plus et la Région, va permettre de créer un plateau technologique complémentaire : la Région est sollicitée pour l'acquisition d'équipements de recherche à hauteur de 4,650 M€. L'AP ouverte au BP n'étant que de 4,5 M€, il convient de l'abonder à hauteur de 0,150 M€.

CULTURE

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		946 986
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	10 051 400,00	-83 287,00	4 098 900,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 027 600,00	517 737,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Développement du domaine de Chaumont sur Loire

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011	
AP 2010-7100	31/12/2014	GP - Chaumont commande artistique 2	650 000,00	-	83 287,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	2 722 608,00	-83 287,00	2 000 000,00	-
	Fonctionnement	1 868 750,00	97 637,00	-	-

Il est nécessaire de transférer **83 287 €** des crédits d'investissement vers les crédits de fonctionnement et de diminuer en parallèle l'autorisation de programme de ce même montant. En effet, il s'avère que les frais de démontage et de transport de la première commande artistique sont des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, un crédit de **14 350 €** est proposé en fonctionnement pour les indemnités de deux candidats non retenus pour le jury de concours de Chaumont, qui s'est déroulé en fin d'année 2010.

Programme : Diffusion cinématographique et éducation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Fonctionnement	920 000,00	265 000,00	-	-

Par délibération CPR n° 11.02.24.86 du 18 février dernier, la Commission permanente régionale a adopté un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2011-2013 avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun et la Société Touraine de Télévision à Tours, éditeurs des chaînes de télévision locales BIP-TV d'Issoudun et TV-Tours.

Ces contrats d'objectifs et de moyens ont pour objet de déterminer les champs de coopération entre la Région Centre et ces deux chaînes locales pour la période déterminée, dans le respect des missions de service public et les moyens financiers que la Région mettra à disposition afin d'atteindre ces objectifs.

La Commission permanente a par ailleurs attribué une subvention de 65 000 € pour BIP TV et de 200 000 € pour TV Tours, le montant de ces subventions étant déterminé par la prise en compte du nombre d'habitants touchés par chacune de ces télévisions, soit 750 000 habitants pour TV Tours et 250 000 habitants pour BIP-TV.

En conséquence, il vous est proposé d'abonder les crédits de paiement de ce programme de **265 000 €**.

Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE	Fonctionnement	1 603 400,00	15 000,00	-	-

Le financement de la 14^{ème} édition du Festival des Scénaristes à Bourges organisée par l'Association Scénario au long court nécessite d'abonder le programme de **15 000€**.

Programme : Développement territorial de la culture

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1306	31/12/2013	Fonds régional de soutien à la numérisation des salles de cinéma	200 000,00	100 000,00
AP 2008-18001	31/12/2013	CG 18 - Centre culturel de rencontres de Noirlac	1 662 000,00	- 330 560,00
AP 2008-28000	31/12/2012	CG 28 - Centre d'art de Dreux	500 000,00	10 000,00
AP 2008-28001	31/12/2013	CG 28 - Valorisation du parc et du château de la Ferté - Vidame	825 000,00	925 000,00
AP 2009-28002	31/12/2013	CG 28 - Valorisation du château de Maintenon	450 000,00	- 180 000,00
AP 2008-37006	31/12/2011	CG 37 - Musée de l'hôtel Gouin de Tours	750 000,00	433 333,00
AP 2011-0006	31/12/2011	Opération de développement local	90 000,00	72 500,00
		Total	4 477 000,00	1 030 273,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	2 002 561,00	-	-	-
	Fonctionnement	4 659 535,00	63 000,00	-	-

En approuvant en décembre 2010, la création d'un fonds spécifique pour accompagner les exploitants indépendants de salles de cinéma, la Région Centre s'est très clairement positionnée aux côtés de ces professionnels. La décision avait été prise de suspendre pendant deux années au moins le dispositif de soutien à la rénovation des salles qui était doté, jusqu'en 2010, de 100 000 € par an.

Les moyens à affecter pour financer ce plan de numérisation régional ont été estimés à 300 000 €. Il est donc nécessaire, dans le cadre du présent rapport, d'augmenter de 100 000 € le montant de l'AP votée au Budget primitif 2011 (200 000 €).

En 2010, à la suite des bilans à mi-parcours des conventions signées entre les Départements et la Région Centre pour la période 2007-2013, des avenants ont été adoptés par la Commission permanente. En conséquence, il vous est proposé, dans le cadre du Budget supplémentaire, d'ajuster le montant des autorisations de programme en parallèle des décisions prises par la CPR.

Par ailleurs, l'autorisation de programme « Opérations de développement local » est abondée de 72 500 € pour permettre de financer des opérations dont les principales sont :

- le projet de développement de la bibliothèque numérique de l'Orléanais conduit par la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (27 000 €),

- les travaux de sécurisation d'un espace d'exposition par la Commune de Nogent-le-Rotrou (13 000 €),
- l'acquisition de matériels de son et lumière (10 000 €) par l'Association A.G.E.C – Scène nationale de Châteauroux,
- le développement du site internet et la mise en place de la signalétique dans la salle du Nadir par l'Association Emmetrop à Bourges (10 000 €),
- la restauration d'une sculpture de Calder réalisée par la Ville d'Amboise (7 500 €).

L'augmentation des crédits de fonctionnement à hauteur de **63 000 €** correspond :

- au soutien à l'opération Richelieu à Richelieu (architectures et décors d'un château disparu qui a reçu le label d'exposition national en 2011) pour **33 000€**,
- à la subvention exceptionnelle de **20 000 €** attribuée au Cinéma des Carmes à Orléans pour son opération de communication et de mise en valeur des courts métrages réalisés par les lycéens et apprentis impliqués dans l'action « Un métier dans le cinéma, pourquoi pas moi »,
- au maintien de subventions, à hauteur de **10 000 €** destinées à soutenir des manifestations de rayonnement local non prévues au Budget primitif.

Programme : Moyens généraux des agences culturelles

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	Investissement	72 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	3 087 000,00	27 100,00	-	-

Dans le cadre de la décision de recentrer l'activité de l'agence Culture O Centre et de procéder à la suppression de l'observatoire des politiques culturelles, la Région Centre a souhaité proposer aux agents des postes au sein de la collectivité ou dans son périmètre (agences associées). Les agents concernés ont ainsi retrouvé un poste au 1^{er} mars 2011.

Il a par ailleurs été décidé de financer la prise en charge des salaires de ces agents pour les deux premiers mois de l'année, dépense non inscrite au budget primitif de l'agence en 2011.

Le montant de cette compensation s'élève à **27 100 €** et devra faire l'objet d'une subvention à l'agence Culture O Centre.

SPORTS

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	13 344 100,00	-	1 100 000,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 405 400,00	180 000,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	Fonctionnement	1 538 000,00	180 000,00	-	-

Au vu du nombre important de clubs de haut niveau éligibles au dispositif de partenariat avec « les grands clubs », il vous est proposé d'allouer **180 000 €** supplémentaires à ce dispositif. Cet abondement permettra de prendre en considération de nouveaux clubs pour la saison 2010/2011, d'accroître le soutien aux clubs promus dans des divisions supérieures et enfin de financer au-delà des conventions, les marchés de prestations de services.

Eu égard au montant disponible à ce jour (24 500 €), le besoin net de financement est de **180 000 €**.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 916 000	12 370 816
Autorisations d'engagement		1 515 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	74 168 400,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 574 700,00	-	-	-

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008 - 1700	31/12/2013	Contrat régional d'agglomération de Tours 3G	38 919 000,00	1 354 500,00

Le périmètre de l'agglomération de Tours a été élargi le 1er janvier 2010 aux communes de Ballan-Miré, Berthenay, Druyes, Savonnières et Villandry, auparavant intégrées à la Communauté de communes de la Confluence désormais dissoute.

Cette modification de périmètre a été entérinée par la Commission permanente du 18 mars 2011, qui a examiné le bilan à mi-parcours du Contrat d'Agglomération. Celle-ci a également validé l'augmentation de la dotation du Contrat, au prorata de la population de ces communes (+ 13 115 habitants) et au prorata temporis, l'intégration se produisant au 2/5^{ème} de la durée du Contrat (portée à 5 ans).

Il est ainsi nécessaire d'abonder de 1 354 500 € l'AP correspondant à la partie investissement du Contrat, celui-ci ayant été porté au total à 40 740 000 €.

Ces ajustements sont sans incidence sur les crédits de paiement 2011.

Programme : Contrats de villes moyennes

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2009 - 1931	31/12/2012	Contrat de ville moyenne de Romorantin 2G	1 156 000,00	-37 000,00
AP 2011 - 1940	31/12/2015	Contrat de ville moyenne de Vendôme 2G	-	1 080 000,00
AP 2011 - 1942	31/12/2015	Contrat de ville moyenne de Saint-Amand-Montrond 2G	-	721 000,00

Compte tenu des intentions manifestées par les Villes de Vendôme et Saint Amand Montrond, qui ont toutes les deux achevé leur 1^{er} Contrat Ville moyenne, il convient de créer l'enveloppe nécessaire à la signature d'un deuxième contrat qui pourrait intervenir avant la fin de l'année 2011.

Il est également proposé d'ajuster l'AP relative au 2^{ème} Contrat Ville moyenne de Romorantin, au montant effectivement contractualisé.

Ces ajustements sont sans incidence sur les crédits de paiement 2011.

Programme : Contrat régionaux de pays

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008 - 1834	31/12/2015	Contrat régional de pays du Drouais 3G	4 430 000,00	290 000,00
AP 2011 - 1844	31/12/2016	Contrat régional de pays du Loire Val d'Aubois 3G	4 750 000,00	100 000,00
AP 2011 - 1847	31/12/2016	Contrat régional de pays de Valencay 3G	5 320 000,00	160 000,00
AE 2009 - 1840	31/12/2016	Contrat régional de pays 3G	4 850 000,00	1 515 000,00

Compte tenu d'évolutions positives de périmètres, il est nécessaire d'abonder les AP prévues pour la signature des Contrats de 3^{ème} génération du Pays Drouais (dont le programme a été validé par la CPR de janvier 2011), du Pays Loire Val d'Aubois et du Pays de Valencay, dont les programmes seront soumis au vote d'une prochaine Commission permanente.

Il est également proposé d'abonder de 1 515 000 € l'AE correspondant au volet fonctionnement des Contrats de Pays de 3^{ème} génération, afin de répondre aux besoins des 8 contrats qu'il est envisagé de signer avant la fin de l'année 2011 (Sologne Val Sud,

Dunois, La Châtre, Val de Creuse Val d'Anglin, Valençay, Loire Val d'Aubois, Saint Amandois, Perche).

Ces ajustements sont sans incidence sur les crédits de paiement 2011.

Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008 - 18003	31/12/2013	CG 18 - Hébergement des personnes âgées	4 750 000,00	4 459 316,00
AP 2011-18017	31/12/2013	CG 18 - Logements sociaux éco quartier Baudens	-	500 000,00
AP 2008 - 28004	31/12/2013	CG 28 - Logement	1 500 000,00	1 150 000,00
AP 2008 - 36002	31/12/2013	CG 36 - Logement	750 000,00	- 285 000,00
AP 2008 - 41004	31/12/2013	CG 41 - Logement	600 000,00	- 300 000,00
AP 2008 - 7201	31/12/2013	VT - Logement des jeunes	1 000 000,00	1 000 000,00
AP 2008 - 7202	31/12/2013	VT - Maintien à domicile des personnes âgées	685 000,00	15 000,00
AP 2009 - 7208	31/12/2013	VT - Foncier	1 500 000,00	1 400 000,00
AP 2009 - 7206	31/12/2013	VT - Service à la population	2 000 000,00	- 600 000,00
AP 2009 - 7207	31/12/2013	VT - Maisons médicales	2 600 000,00	1 500 000,00
		Total	15 385 000,00	8 839 316,00

Suite aux bilans à mi-parcours des conventions Région-Départements, il est nécessaire d'ajuster les AP des volets « Logement social » et « Hébergement des Personnes âgées », afin de disposer des crédits correspondant aux nouveaux engagements de la Région.

De même, le bilan à mi-parcours du CPER a ajusté les engagements de l'Etat et de la Région, avec notamment un abondement significatif du volet « Maisons de Santé Pluridisciplinaires » (+ 1,5 M€ pour chacun des 2 partenaires). Le nécessaire équilibre des financements de l'Etat et de la Région induit une diminution de la part régionale pour le volet « Services à la population », tandis que la Région devient le seul financeur du volet « Foncier ». Les autres ajustements correspondent aux montants initialement envisagés, mais pour lesquels les AP n'avaient pas été créées en totalité.

Conformément à l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011, le volume de l'AP 2009-7206 correspondant au projet « VT – Service à la population » est diminué de 600 000 €.

De plus, au vu de l'avenant à la convention Région/Département de l'Indre voté à la CPR du 8 octobre 2010, le volume de l'AP 2008-36002 « CG 36 – Logement » est diminué de 285 000 €. L'avenant de la convention Région/Département Loir et Cher voté à la CPR du

18 février 2011 (Délibération 11.02.26.88), induit une diminution du volume de l'AP 2008-41004 « CG 41 – Logement » de 300 000 €.

Ces ajustements sont sans incidence sur les crédits de paiement 2011.

Programme : Aménagement du territoire

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008 - 18008	31/12/2013	CG 18 - Pôle du cheval	2 137 000,00	125 000,00
AP 2008 - 18007	31/12/2013	CG 18 - Maison de solidarité	900 000,00	530 000,00
AP 2008 - 18006	31/12/2013	CG 18 - Eco quartier Baudens	700 000,00	- 200 000,00
AP 2011 - 28007	31/12/2013	CG 28 - Restructuration archives départementales	-	200 000,00
AP 2011 - 28008	31/12/2013	CG 28 - Espace aqualudique	-	400 000,00
AP 2011 - 36017	31/12/2013	CG 36 - Accessibilité de la ZA d'Ozans	-	265 000,00
AP 2008 - 37009	31/12/2013	CG 37 - Fonds ZA	2 000 000,00	749 000,00
AP 2008 - 41009	31/12/2013	CG 41 - Fonds ZA	1 000 000,00	- 650 000,00
AP 2008 - 41010	31/12/2013	CG 41 - Giat Salbris	500 000,00	- 150 000,00
AP 2008 - 41011	31/12/2013	CG 41 - Plateforme de Breuil	350 000,00	760 000,00
AP 2011 - 41001	31/12/2013	CG 41 - Friche industrielle de l'agglomération de Blois	-	750 000,00
AP 2008 - 7205	31/12/2013	VT - Attractivité des agglomérations et villes moyennes	4 000 000,00	2 550 000,00
AP 2008 - 7204	31/12/2013	VT - Projets structurants	10 000 000,00	- 1 550 000,00

Les bilans à mi-parcours des Conventions Région – Départements ont introduit des opérations nouvelles pour lesquelles il convient de créer les AP correspondantes (création d'un Centre de promotion pour le développement économique et touristique d'Eure-et-Loir dans les anciennes archives départementales de Chartres, création d'un centre aqualudique à St Rémy-sur-Avre, accessibilité de la zone d'activités d'Ozans à Châteauroux, restructuration de friches industrielles sur l'agglomération de Blois). D'autres lignes sont modifiées à la hausse (pôle du cheval, maison de solidarités, Fonds ZA 37, plate-forme du Breuil dans le 41), ou à la baisse (Fonds ZA 41, GIAT Salbris).

Au titre du CPER, l'AP « Attractivité des agglomérations et des villes moyennes » est ajustée aux besoins estimés, tandis que la ligne « AP projets structurants » est diminuée.

Conformément à l'avenant à la convention Région/Département du Cher voté à la CPR du 21 janvier 2011, le volume de l'AP 2008-18006 « CG 18 – Eco quartier Baudens » est diminué de 200 000 €. L'avenant à la convention Région/Département Loir et Cher voté à la CPR du 18 février 2011 génère une diminution du volume des AP 2008-41009 « CG 41 –Fonds ZA » et 2008-41010 « CG 41 – Giat Salbris » pour 650 000 € et 150 000 €.

De plus, l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011, induit une diminution du volume de l'AP 2008-7204 correspond au projet « VT – Projets structurants » de 1 550 000 €.

Ces ajustements sont sans incidence sur les crédits de paiement 2011.

**TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION**

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 280 500	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES	
	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	1 285 000,00	649 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 652 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC Equipements et services

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-41020	31/12/2013	CG41 - Aménagement numérique	-	649 000,00
AP 2011-18021	31/12/2013	CG18 - Internet pour tous	-	431 500,00
		Total	-	1 080 500,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BUDGET PRIMITIF	BS
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	1 125 000,00	649 000,00
	Fonctionnement	3 078 000,00	-

Dans le cadre des renégociations des conventions 2007-2013 avec les départements du Loir-et-Cher et du Cher, il est prévu que la Région participe aux projets suivants :

- "Aménagement numérique" du Conseil général du Loir-et-Cher, s'élevant à 649 000 € ;
- "Internet pour tous" du Conseil général du Cher, s'élevant à 431 410 €.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir une Autorisation de Programme pour chacun de ces projets et d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 649 000 €.

Programme : TIC et Développement des usages

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-7007	31/12/2013	VT - GEO-CENTRE	-	200 000,00

Plateforme Géo-Centre

Lancé à la fin de l'année 2008, le projet de plateforme régionale géomatique en région Centre est une action inscrite au titre du CPER et du PO FEDER (2007-2013) ; elle constitue une priorité de l'État et de la Région.

En constituant une **plateforme régionale**, l'Etat et la Région s'organisent pour optimiser l'exploitation et le partage de données en vue d'améliorer la réalisation de leur mission de service public et de faire de Géo-Centre un outil d'aide à la décision performant reconnu.

Les objectifs de Géo-Centre sont les suivants :

- mettre en réseau les acteurs régionaux de l'information géographique en promouvant une animation et une coordination sur tous les territoires de la région ;
- doter ces acteurs locaux d'une plateforme d'échanges de données ;
- acquérir de façon mutualisée des données de référence ;
- renforcer la cohérence des bases de données ;
- améliorer les échanges, le partage de données géographiques et la diffusion des données pour en faciliter l'usage ;
- mettre à disposition un dispositif technique d'hébergement permettant de répondre à ces besoins ;
- réaliser des économies d'échelle et une optimisation de la dépense publique dans le domaine de l'information géographique.

ENVIRONNEMENT

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		-61 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	6 930 000,00	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 292 800,00	95 000,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Préservation de l'Environnement

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-0677	31/12/2014	Conventions vertes 2011-2013	260 000,00	199 000,00

Le cadre d'intervention du dispositif de soutien à l'éducation à l'environnement des « conventions vertes », adopté en CPR d'Avril 2011, prévoit de soutenir un programme prévisionnel d'investissements présenté par les associations bénéficiaires, à hauteur de 27 000 € maximum par association pour la période 2011 / 2014.

Considérant ces nouveaux éléments issus de la rénovation du dispositif « conventions vertes » et considérant l'intégration dans le dispositif de 4 nouvelles structures, il importe d'abonder l'Autorisation de Programme en conséquence.

Cet abondement est sans incidence en crédits de paiement sur l'exercice 2011.

Programme : Patrimoine naturel

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008-28010	31/12/2013	CG 28 - Centre d'hébergement et d'animation	260 000,00	-260 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
PATRIMOINE NATUREL	Investissement	703 121,00	-	-	-
	Fonctionnement	1 829 767,00	95 000,00	-	-

Conformément à l'avenant de la Convention Région/Département 28 voté à la CPR du 10/12/2010 (délibération n°10.10.26.42), le projet «Centre d'hébergement et d'animation classe nature et patrimoine» est supprimé. Par conséquent, l'AP 2008-28010 est diminuée de 260 000 € et clôturée.

Il est proposé d'abonder de 95 000 € le montant de crédits de paiement de l'opération « Autres Actions » pour soutenir des initiatives de sensibilisation à l'environnement et des colloques dont notamment l'organisation en septembre prochain du colloque Planet'Tours.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	19 300 000	-100 000
Autorisations d'engagement	6 450 000	380 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	49 412 500,00	1 818 093,85	1 273 000,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	134 192 600,00	300 000,00	155 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Transports routiers de voyageurs

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2008-18010	31/12/2013	CG 18 Participation au service de rabatement	100 000,00	20 000,00
AE 2008-18011	31/12/2013	CG 18 - Renforcement du service Argent/Sauldre - Bourges	700 000,00	140 000,00
AE 2011-18020	31/12/2013	CG 18 - Coordination des réseaux	900 000,00	220 000,00

Des ajustements d'AE sont nécessaires, suite à l'adoption de l'avenant n°1 à la Convention Région-Département du Cher en janvier 2011 qui prévoit le redéploiement de crédits sur le volet transport.

**Programme : Compensation régionale des tarifications
TER Centre**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2011-1410	31/12/2013	Aide complémentaire mobilité professionnelle quotidien	-	6 000 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	Fonctionnement	1 900 000,00	300 000,00	-	-

La Région s'est engagée à plafonner le coût des trajets « domicile-travail » à 75 euros par mois soit moins de 2 € par trajet pour les abonnés SNCF. En effet, des milliers d'habitants de la Région Centre effectuent quotidiennement des trajets domicile – travail longs et coûteux. Ce nombre est d'autant plus important que la proximité de la Région Ile-de-France, avec la richesse de son bassin d'emplois, favorise ces migrations. Dans un contexte économique et social difficile, le coût du transport grève le pouvoir d'achat des personnes concernées. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en œuvre au 1er janvier 2012, une « aide complémentaire à la mobilité domicile-travail des salariés ».

Le coût annuel global de la mesure est estimé à environ 6 M€. Il comprend le montant de l'aide régionale proprement dite qui sera versée aux abonnés (actuels et induits), le coût du « back office » lié au traitement des dossiers et le coût d'une part de fonctionnement du matériel roulant supplémentaire nécessaire à la gestion de l'induction attendue, afin d'adapter en conséquence le nombre de places offertes.

Il convient d'inscrire 300 000 € de crédits de paiements sur cette AE, afin de prévoir le versement de l'avance forfaitaire au prestataire choisi pour le back-office, telle qu'elle sera prévue au marché.

Programme : Infrastructures ferroviaires

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-2903	31/12/2013	LGV SEA	-	19 300 000,00
AP 2008-7403	31/12/2013	Etudes périurbaines	3 500 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	30 441 375,00	1 818 093,85	-	-
	Fonctionnement	1 536 000,00	-	-	-

Conformément à la décision de la commission permanente du 18 mars 2011, la Région a donné son accord pour participer au financement de la réalisation de la ligne à grande vitesse reliant Tours à Bordeaux. L'ouverture d'une AP de 19 300 000 € est donc nécessaire pour concrétiser cette subvention à Réseau ferré de France.

Par ailleurs, à l'issue des études préliminaires à la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf, la Région souhaite lancer des études d'avant-projet, toujours dans le cadre de l'article 7.6 du CPER. Cela nécessite d'abonder l'AP déjà ouverte pour ce projet afin de pouvoir signer la convention de financement afférente au 3^{ème} trimestre 2010.

La convention de financement des travaux de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Chartres-Voves doit être signée au second semestre de cette année.

1 818 093,85 € de crédits supplémentaires sont demandés pour acquitter l'appel de fonds qui sera émis à la signature de cette convention.

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2010-41019	31/12/2013	CG 41 - Accessibilité des services aux PMR dans les gares	150 000,00	-150 000,00

Conformément à l'avenant de la Convention Région/Département 41 voté à la CPR du 18/02/2011 (délibération n°11.02.26.88), le projet «Accessibilité des services aux personnes à mobilité réduite dans les gares et points d'arrêt» est supprimé. Par conséquent, l'AP 2010-41019 est diminuée de 150 000 € et clôturée.

Programme : Services TER et Aqualys

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2011-6000	31/12/2014	Contrôle qualité TER Centre	-	450 000,00

Le marché actuellement en cours avec Effia Synergies prendra fin le 31 décembre 2011. Aussi, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché. La durée du prochain marché est fixée à 36 mois, avec une première période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2012, reconductible deux fois. Son coût global estimé s'élève à 376 254,18 € HT, soit 450 000 € TTC.

TOURISME

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		-1 052 861
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES	
	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	6 295 100,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 133 000,00	15 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Promotion et animation touristique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008-18013	31/12/2013	CG 18 - Base de loisirs de la Goule	750 000,00	-241 451,00
AP 2011-18019	31/12/2013	CG 18 - Vallée du Cher - Canal de Berry	731 410,00	-731 410,00
AP 2008-37012	31/12/2013	CG 37 - Plateforme internet touristique	80 000,00	-80 000,00
		Total	1 561 410,00	-1 052 861,00

- Les crédits de paiement

	DEPENSES		
	BUDGET PRIMITIF	BS	
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	747 893,00	-
	Fonctionnement	4 083 000,00	15 000,00

Il s'agit de verser une subvention à la mairie de Tours pour la manifestation Tours sur Loire 2011. Tours sur Loire propose des animations pendant tout l'été en bord de Loire, à destination des habitants et des touristes : guinguettes, concerts, théâtre, cinéma, jeux pour enfants, promenades en bateaux traditionnels.

Conformément à l'avenant de la Convention Région/Département 37 voté à la CPR du 10/06/2010 (délibération n°10.05.43), le volume de l'AP 2011-18019 «CG 18 – Vallée du Cher – Canal de Berry» est diminué de 731 410 €. L'avenant à la Convention Région/Département 18 voté à la CPR du 21/01/2011 (délibération n°11.01.26.39) génère une diminution du volume de l'AP 2008-37012 « CG 37 – Plateforme internet touristique » de 80 000 €

ECONOMIE INNOVATION

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 530 000	270 000
Autorisations d'engagement		500 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	23 895 200,00	-150 000,00	7 344 300,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 704 000,00	150 000,00	16 600,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1769	31/12/2011	CAP ARTISANAT CREATION	-	730 000,00
AP 2011-0769	31/12/2011	CREATEM	3 700 000,00	1 240 000,00
		Total	3 700 000,00	1 970 000,00

L'adaptation de la politique de l'artisanat a été votée à la CPR du 13 mai dernier. Il convient d'adapter les lignes budgétaires en cohérence avec la refonte de la politique.

Le dispositif CAP ARTISANAT CREATION est un soutien renforcé à la création et reprise d'entreprises artisanales. Afin d'identifier les dossiers votés depuis l'application du nouveau dispositif, il convient d'affecter les dossiers CAP ARTISANAT CREATION sur une AP spécifique. Il est proposé d'ouvrir une AP à hauteur de 730 000 € par transfert de l'AP 2011-1759.

Afin de présenter en commission les dossiers CREATEM en cours d'instruction, il convient d'abonder l'AP correspondante à hauteur de 1 240 000 €, par diminution du même montant de l'AP CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT.

Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1759	31/12/2011	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	3 200 000,00	-2 470 000,00
AP 2011-0759	31/12/2011	FREMA	-	500 000,00
		Total	3 200 000,00	-1 970 000,00

Une AP FREMA doit être ouverte afin d'identifier les dossiers présentés en commission avant le vote de l'adaptation de la politique Artisanat. Il est proposé d'ouvrir une AP à hauteur de 500 000 € par transfert d'AP « CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT »

Programme : Economie sociale et solidaire

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	200 000,00	-	17 800,00	-
	Fonctionnement	1 203 000,00	50 000,00	-	-

Afin de prendre en compte les demandes des associations au titre de la « lutte contre les exclusions », il est proposé d'abonder les crédits de paiement à hauteur de 50 000 €, en diminuant d'autant la ligne « CAP ASSO ».

Programme : CAP'Asso

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
CAP ASSO	Fonctionnement	10 000 000,00	-50 000,00	-	-

Afin d'abonder la ligne « lutte contre les exclusions », il est proposé de transférer 50 000 € des crédits « CAP ASSO » vers le programme « Economie Sociale et Solidaire ».

Programme : Installation (CPER 2007-2013)

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
INSTALLATION (CPER 2007-2013)	Investissement	300 000,00	-150 000,00	-	-
	Fonctionnement	545 000,00	150 000,00	-	-

Compte tenu des besoins forts, les crédits de paiement votés au budget en fonctionnement (300 000 €) sont consommés à hauteur de 99%. Il convient donc d'abonder les crédits à hauteur de 150 000 €, par transfert du programme 1259 (foncier agriculture durable).

Programme : CAP FILIERES

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2007-7700	31/12/2013	GP - CAP Filières structuration	3 000 000,00	1 500 000,00
AE 2007-7751	31/12/2013	GP - CAP Filières structuration	2 600 000,00	500 000,00
AP 2007-7701	31/12/2013	GP - CAP Filières matériel	12 900 000,00	798 300,00
AP 2007-7703	31/12/2013	GP - CAP Filières Fonds Sud Elevage	1 100 000,00	-798 300,00
		Total	19 600 000,00	2 000 000,00

La filière bovin viande a été la première à bénéficier du Contrat d'Appui au Projet des filières, en février 2007 (CPR n° 07.02.31). Ce programme ayant été élaboré pour 4 ans, il convient aujourd'hui de mettre en œuvre le CAP BOVIN VIANDE 2^{ème} génération (2011-2013). Pour cela, il est proposé d'abonder l'AP « CAP FILIERES STRUCTURATION » ainsi que l'AE à hauteur respectivement de 1,5 M€ et 0,5 M€.

Par ailleurs, l'AP 2007-7703 « CAP FILIERES FONDS SUD ELEVAGE » ne sera pas reconduite dans le dispositif « CAP Bovin viande 2^{ème} génération », il est donc proposé de transférer la somme disponible de 798 300 € sur l'AP 2007-7701.

Programme : PEE valorisation de la biomasse agricole

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2007-7721	31/12/2013	GP- Valorisation de la biomasse	700 000,00	-
AP 2007-0961	31/12/2013	Valorisation de la biomasse	700 000,00	56 000,00
		Total	1 400 000,00	-

Il est proposé d'abonder l'AP 2007-0961 à hauteur de 56 000 € pour affecter le projet de l'entreprise GREPA (CPR n°11.03.31.46) dont le programme BIOMPLAST a pour ambition d'amplifier les recherches sur l'amélioration environnementale de la filière industrielle (substitution des substances polluantes et développement de nouveaux matériaux biodégradables).

Programme : Fonds spécial intempéries

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-3157	31/12/2011	Fonds spécial tempête (nov 2010)	-	300 000,00

La tempête de neige de fin novembre 2010 a occasionné d'importants dégâts (4 M€ estimés) sur les structures des éleveurs de gibiers dans les départements du Loir et Cher et du Loiret. Pour accompagner la remise en état des volières, il est proposé d'ouvrir une AP de 300 000 €, selon le dispositif adossé à l'Etat.

**EUROPE ET COOPERATION
DECENTRALISEE**

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		4 000 000
Autorisations d'engagement	160 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	19 057 000,00	-	18 800 000,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	11 184 000,00	150 000,00	13 960 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008-8021	31/12/2013	FEDER - Mesure 14	11 000 000,00	4 500 000,00
AP 2008-8023	31/12/2013	FEDER - Mesure 17	10 000 000,00	-2 000 000,00
AP 2008-8026	31/12/2013	FEDER - Mesure 22	8 500 000,00	4 500 000,00
AP 2008-8027	31/12/2013	FEDER - Mesure 33	5 310 000,00	-3 000 000,00
		Total	34 810 000,00	4 000 000,00

Les modifications proposées portent sur certaines autorisations de programme relatives à des mesures FEDER gérées par la Région sous forme de subventions globales.

Suite à l'évaluation à mi parcours du Programme Opérationnel FEDER « Centre », le Comité de suivi et la Commission européenne ont validé des évolutions de la maquette financière. Celles-ci conduisent à modifier les montants de quelques unes des mesures dont la gestion est assurée par délégation par le Conseil régional et, par conséquent, les Autorisations de programme correspondantes.

Les diminutions d'AP concernent la mesure 17, qui vise le soutien aux usages innovants en matière d'efficacité énergétique, et la mesure 33 relative à la structuration du commerce et de l'artisanat en raison d'un rythme de programmation insuffisant.

Les augmentations d'AP portent, d'une part, sur la mesure 14 (Améliorer l'environnement des entreprises) qui est en surprogrammation, et d'autre part, sur la mesure 22 (TIC) afin d'intégrer le financement du très haut débit.

Programme : Accompagnement des programmes communautaires

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2011-8028	31/12/2012	Agriculteur-Graine d'avenir	-	160 000,00

La Commission européenne vient d'approuver le projet déposé par la Région Centre en novembre 2010 intitulé « Agriculteur, graine d'avenir », qui sera mis en œuvre jusqu'à la fin du mois d'avril 2012. Dans la Convention de subvention signée par la Région et la Commission le 27 avril dernier, la Commission européenne a approuvé un budget total éligible de 133 020 € H.T., pour lequel, la subvention européenne s'élèverait à 76 510 € (50% du budget auquel s'ajoute un forfait de 10 000 € pour frais de personnel). La recette sera recouvrée par la Région à compter de mai/juin 2012.

Il est donc nécessaire d'ouvrir une AE de **160 000 €** pour les dépenses de ce projet.

Ce projet vise à valoriser les formations et métiers agricoles, ainsi que la Politique Agricole Commune. A cet effet, la Région Centre va lancer un appel à projets auprès des jeunes des établissements agricoles de la région, afin qu'ils réalisent des films et des affiches valorisant la diversité et la richesse des formation et métiers agricoles. Les classes choisissant de réaliser les films seront accompagnées dans leur démarche par un prestataire.

Programme : Développer la coopération décentralisée

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	257 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	1 434 000,00	150 000,00	60 000,00	-

Il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 150 000 € sur l'opération "aide humaine d'urgence" afin de compenser l'aide exceptionnelle de 200 000 € apportée au Japon suite à la catastrophe survenue en mars dernier.

B - Moyens Généraux

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GENERAUX

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BS :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	500 000	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PRIMITIF	BS	BUDGET PRIMITIF	BS
TOTAL INVESTISSEMENT	246 601 200,00	-	324 785 700,00	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	156 504 300,00	-	820 224 400,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Domaine : Moyens généraux de l'administration
--

Programme : Matériel, Mobilier

• **Tableaux budgétaires**

• *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-2200	31/12/2012	Sonorisation de l'hémicycle	-	500 000,00

La création d'une Autorisation de Programme est prévue pour «La Sonorisation de l'hémicycle».

Elle doit permettre de renouveler le système de conférence devenu obsolète et d'installer un dispositif de caméras permettant la diffusion des sessions sur Internet à moindre coût

C – Dispositions diverses

Remises gracieuses

La remise gracieuse partielle pour Mademoiselle MOUDAEV Malika (transmise par l'intermédiaire de l'ASP) est accordée pour un montant de 467,22 €.

Les remises gracieuses totales pour Mademoiselle MAHIRWE Mimiane et Monsieur SANA Hamid (transmises par l'intermédiaire de l'ASP) sont respectivement accordées pour un montant de 217,34 € et 206,94 €.

Admissions en non valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. La liste définitive des admissions en non-valeur est présentée par le payeur régional chaque année lors de la Décision Modificative. Ce n'est qu'une proposition, la Région a le droit de ne pas délibérer et de demander au payeur de poursuivre.

ADMISSIONS EN NON VALEUR SUITE AUX DIFFICULTES ECONOMIQUES RENCONTREES PAR LES ENTREPRISES:

LJ : Liquidation judiciaire

OTD : Opposition à Tiers Détenteur

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
ACDN	5 rue Descartes 37000 TOURS	6469/07=192,50€ 592/08=3850€ (trop perçu) 593/08=1540€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATIS	5 582,50 €
ACRT DORLOT CHRISTOPHE	2 rue St Michel Nicorbin 28360 THEUVILLE	5956/08=500€ 1898/09=500€ 3768/09=500€ 13345/09=500€ 15177/09=10000€ 15179/09=7000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	19 000,00 €
ATELIER MRV VASSAL DENIS	Rue du Saule Guerin 28410 GOUSSAINVILLE	1717/07=15000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	15 000,00 €
BASSET JEAN NOEL	7 rue de l'Eglise 37120 LA TOUR SAINT GELIN	1194/10=696,50€	COMPLEMENT DOSSIER PASSE EN NV EN JUILLET 2010	CREATEM	696,50 €
BBC	3 Place de la Halle aux grains 28800 BONNEVAL	13748/09=12500€ 13761/09=12500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	25 000,00 €
BEERENS STEPHANIE	7 rue du Château 36300 VATAN	4382/06=240€ 1140/10=240€ 15447/09=240€ 12721/09=240€ 3100/09=240€ 1284/09=240€ 7508/08=240€ 5185/08=240€	OTD NEGATIVE	CREATEM	1 920,00 €

BRIAULT DIDIER	Rue du Pont du Lion d'Or 36400 LA CHATRE	3945/06=1007,50€ 5746/06=1007,50€ 731/07=1007,50€ 2713/07=1007,50€ 4776/07=1007,50€ 6767/07=1007,50€ 1097/08=1007,50€ 3246/08=1007,50€ 5382/08=1007,50€ 7696/08=1007,50€ 1457/09=1007,50€ 3272/09=1007,50€ 12870/09=1007,50€ 15577/09=1007,50€ 1257/10=1007,50€ 3481/10=1007,50€ 2385/06=0,23€	2 OTD NEGATIVES. PAS D'AUTRES RENSEIGNEMENT S A EXPLOITER	CREATEM	16 120,23 €
BRIN MAGALI LE POINCONNET	53B avenue de la Foret 36330 LE POINCONNET	13989/09=8500€ 13990/09=8500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	17 000,00 €
CABO1	Place du 8 mai 1945 18390 ST GERMAIN DU PUY	38/09=6391€ 42/09=11620€ (trop perçu) 5646/08=581€ 7946/08=581€ 3532/08=581€ 6904/07=581€ 1396/08=581€	FONDS INSUFFISANTS SUITE A LA VENTE	CREATEM	20 916,00 €
CAP TAINÉ	La Renardière 37340 AVRILLE LES PONCEAUX	571/07=350€ 2329/07=350€ 4272/07=350€ 6474/07=350€ 775/08=350€ 2939/08=350€ 5095/08=350€ 7421/08=350€ 877/09=350€ 3024/09=350€ 12657/09=350€ 15384/09=350€ 1090/10=350€ 3347/10=350€	OTD NEGATIVE. PAS D'AUTRES RENSEIGNEMENT S A EXPLOITER	CREATIS	4 900,00 €
CHARCUTERIE SAINSON	7 avenue de la Libération 36150 VATAN	4494/08=381€ 6620/08=381€ 260/09=381€ 2327/09=381€ 4728/09=381€ 14254/09=381€ 16712/09=5334€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	7 620,00 €

CHAUVEAU STEPHANE	1 Rue de la Coutte 28300 FRESNAY LE GILMERT	4030/07=512,50€ 5948/07=512,50€ 373/08=512,50€ 2522/08=512,50€ 4721/08=512,50€ 6914/08=512,50€ 425/09=512,50€ 2582/09=512,50€ 12158/09=512,50€ 14734/09=512,50€ 571/10=512,50€ 2765/10=512,50€ 5323/10=512,50€	OTD BANCAIRE NEGATIVE. PAS D'AUTRES RENSEIGNEMENT S A EXPLOITER	CREATEM	6 662,50 €
CHIALE MARIE PIERRE AUX CADEAUX	Rue des Morines 41250 MONT PRES CHAMBORD	4191/09=5500€ 4195/09=5500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	11 000,00 €
COCOTIER DU LAC	7 Impasse Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS	6326/08=4500€ (trop perçu)	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	4 500,00 €
CORDIER PATRICK	3 place de l'église 36210 CHABRIS	1877/07=5724,60€	CREANCE IRRECOUVRABLE SUITE A LJ	CREATEM	5 724,60 €
CSB BOUCHER SEBASTIEN	Le Bourg 36290 SAULNAY	2071/09=6780€ 2072/09=6780€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	13 560,00 €
DOMAINE DE LA VALLEE DU CHER	Les Gravouillés 41130 GIEVRES	1069/04=925€ 3445/04=1125€ 2225/04=1125€ 4750/04=1125€ 296/05=150000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	PPR	154 300,00 €
ELECTRICITE GENERALE VAL DE LOIRE	29 rue de Picolet 41110 NAVEIL	4425/03=1500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CDE	1 500,00 €
EURL LE CERF BLEU	Rte de Châteauroux 36200 ST MARCEL	8135/10=5000€ (part subv) 8139/10=5000€ part avance)	HORS DELAIS POUR DECLARATION OU RELEVÉ DE FORCLUSION SUITE A LJ	CREATEM	10 000,00 €
EXPLOITATION PROFILS	25 rue Gambetta 45500 GIEN	3535/07=900€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	Rbt AE Caubet	900,00 €
FACADES ALLELY PHILIPPE	6 Allée des Jonquilles 36100 NEUVY PAILLOUX	14526/09=5000€ 8690/08=4800€ 14530/09=3250€ 221/09=250€ 4689/09=250€ 14214/09=250€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	13 800,00 €

FERREIRA ALEXANDRE	3 rue Jean Moulin 28480 COMBRES	5970/07=485€ 505/08=485€ 2756/08=9700€ 2759/08=8245€	DEBITEUR DE TITRES N'EST PAS LA SOCIETE + CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	18 915,00 €
FONTAINES DE SAGONNES	7 rue Fontaine 18600 SAGONNE	5601/06=1525€ 581/07=1525€ 2344/07=1525€ 4301/07=1525€ 6484/07=1525€ 786/08=1525€ 2347/08=30500€ 2353/08=21350€	Créance irrecouvrable suite a LJ	CREATIS	61 000,00 €
France PNEUS	Route de Sully sur Loire 45600 GUILLY	5401/06=28975€ 3934/06=1525€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	30 500,00 €
G CELEC MR GRANDIN	3 route de Muzy Cocherelle 28500 MONTREUIL	13755/09=937,50€ 13746/09=3750€ (trop perçu) 7687/08=187,50€ 5373/08=187,50€ 3237/08=187,50€ 1448/09=187,50€ 12862/09=187,50€ 3263/09=187,50€ 6760/07=187,50€ 4737/07=187,50€ 1088/08=187,50€	RADIATION DISSOLUTION SUITE A PERTE NETTE	CREATEM	6 375,00 €
GOUTER CHEZ SAM	6 Place du Grand Marché 37000 TOURS	1264/10=500€ 12883/09=500€ 15590/09=500€ 7714/08=500€ 2736/07=500€ 5755/06=500€ 1116/08=500€ 3966/06=500€ 1472/09=500€ 5400/08=500€ 3287/09=500€ 740/07=185,44€	2 OTD NEGATIVES	CREATEM	5 685,44 €
GUITTON CHARBONNIER	10 route de Loches 37800 ST MAURE DE TOURAINE	2865/09=185€ 12063/09=3700€ (trop perçu) 12065/09=3515€	DISSOLUTION AVEC QUITUS TC	CREATEM	7 400,00 €
HARDOIN CLAIRE	90 rue de l'hôtel de ville 41600 LAMOTTE BEUVRON	3586/09=200€ 4193/09=2200€	DISSOLUTION. CLOTURE DE LA LIQUIDATION AMIABLE AVEC QUITUS DU TC	CREATEM	2 400,00 €
JIMENEZ ISABEL	RN 52 - Centre Commercial Leclerc 45190 TAVERS	5524/07=5250€ 5523/07=7500€ 2770/07=375€ 4883/07=375€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	13 500,00 €

LA FOURNEE DE SIGLOY	18 Route de Guilly 45110 SIGLOY	12798/09=388,50€	DELAI DE PRODUCTION DEPASSE SUITE A LJ	CREATEM	388,50 €
LA REMONIERE	Manoir de la Remoniere 37190 CHEILLE	6805/06=2450€	OTD NEGATIF. AUCUN AUTRE RENSEIGNEMENT	CREATEM	2 450,00 €
L'AGAPANTHE	41 place du marché 28700 AUNEAU	6001/06=362,50€ 6653/07=362,50€ 950/08=362,580€ 2349/08=7250€ 2355/08=2175€ 4507/07=362,50€ 2559/07=362,50€	RADIATION CLOTURE DE LA LIQUIDATION AVEC QUITUS	CREATEM	11 237,50 €
L'ARNAUDIÈRE	4 rue St Lubin 28200 CHATEAUDUN	241/04=173,50€	OTD IMPOSSIBLE. SOCIETE N'EXISTE PLUS DEPUIS 2001 (RJ 1999)		173,50 €
L'AUBERGE GAULOISE	21 rue de la Monnaie 37000 TOURS	2446/06=1125€ 4015/06=1125€ 6122/06=1125€ 1135/07=1125€ 2785/07=1125€ 4906/07=1125€ 7050/07=1125€ 1163/08=1125€ 3310/08=1125€ 5439/08=1125€ 7750/08=1125€ 1499/09=1125€ 3315/09=1125€ 12910/09=1125€ 15617/09=1125€ 1317/10=1125€	Radiation le 06/10/2008	CREATEM	18 000,00 €
LAVISSE PIERRE	26 rue de la République 36600 VALENCAY	2595/10=1912,50€ 6162/07=212,50€ 432/08=212,50€ 2581/08=212,50€ 4779/08=212,50€ 482/09=212,50€ 2637/09=212,50€ 12215/09=212,50€ 14795/09=212,50€ 625/10=212,50€ 3991/07=212,50€ 6971/08=212,50€	CESSATION D'ACTIVITE ET NPAI. RECHERCHES VAINES	CREATEM	4 250,00 €
LE BERRY DOUSKI GUIZLAINE	1 rue de la Motte 36500 BUZANCAIS	7335/08=2500€ (trop perçu) 7338/08=2500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	5 000,00 €
LE SAUMUR	4 route le Bourg 36800 CHITRAY	2867/09=425€ 12443/09=425€ 15025/09=425€ 859/10=425€ 2636/10=6800€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	8 500,00 €

LECLERC DIDIER BLEU MINUT	28130 HANCHES	2052/09=10000€ 2056/09=10000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	20 000,00 €
LITZLER SEBASTIEN	37 rue de la Poste 37360 ST ANTOINE DU ROCHER	2147/08=325€ 6463/08=325€ 140/09=325€ 2171/09=325€ 4573/09=325€ 14095/09=325€ 104/10=325€ 2198/010=325€ 4545/10=325€ 6987/10=325€ 95/11=325€	OTD NEGATIF	CREATEM	3 575,00 €
LMTE	4 rue Victor Hugo 18390 ST GERMAIN DU PUY	2045/11=3000€	PRODUCTION ET DEMANDE DE RELEVÉ DE FORCLUSION HORS DELAI CAR RJ 22/06/2010	CREATEM	3 000,00 €
LOUCHARD ANDRE	11 place de l'Hôtel de Ville 41190 HERBAULT	431/07=6665,62€ 432/07=15000€	SOLDE IRRECOUVRABLE SUITE A LJ	CREATEM	21 665,62 €
MAC MENUISERIE	24 rue de la Convention 41300 SALBRIS	7681/07=23400€ 7682/07=23400€	CESSATION D'ACTIVITE. NPAI PAS DE COMPTE BANCAIRE SOCIETE. LA DIRIGEANT N'EST PAS JOIGNABLE.	PRE	46 800,00 €
MAPAR	ZI St Malo BP2 37320 ESVRES	6368/08=5395,71€ 5085/08=770,81€ 2928/08=770,81€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	ARI	6 937,33 €
MARECHAL DIDIER	30 place Gaston Pailhou 37000 TOURS	12955/09=1250€ 7815/08=1250€ 1558/09=1250€ 15663/09=1250€ 5506/08=1250€ 3370/09=1250€ 1333/10=1250€ 3542/10=1250€ 3382/08=1000€ 5896/10=1250€	3 OTD NEGATIVES	CREATEM	12 250,00 €
MARMOING DAVID	Le Carrefour 18600 SANCOINS	4113/06=381,12€ 5009/05=381,12€ 2564/06=381,12€ 1018/06=381,12€ 3412/08=381,17€ 5076/07=381,12€ 2895/07=381,12€ 7109/07=381,12€ 1270/08=381,12€	3 OTD NEGATIVES	CREATEM	3 430,13 €

MOTHMORA MICHEL	19 rue des Carmes 45000 ORLEANS	3194/05=6320€ 2666/05=9280€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	15 600,00 €
MP3G	28 avenue du Val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE	5092/07=1501,50€ 7122/07=1501,50€ 1286/08=1501,50€ 3426/08=1501,50€ 5545/08=1501,50€ 7850/08=1501,50€ 3458/09=1501,50€ 1585/09=1501,50€	OTD BANCAIRE NEGATIVE. PAS D'AUTRES RENSEIGNEMENT S A EXPLOITER. COMPTE BANCAIRE UNIQUE	CREATEM	12 012,00 €
PALETTE FLORALE	Rue Pasteur 28190 FONTAINE LA GUYON	761/09=3000€ 758/09=3000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	6 000,00 €
PARQUET JOEL	166 rue de St Firmin 45200 AMILLY	312/07=18964,32€ 102/07=2584,06€ 29/07=254,75€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	PPR	21 803,13 €
PENIN BRUNO	11 rue des Grouettes 28700 LE GUE DE LONGROI	7287/08=762,50€ 2944/07=152,50€ 926/05=152,50€ 3456/08=152,50€ 1317/08=152,50€ 7134/08=152,50€ 5124/07=152,50€ 1224/07=152,50€ 6206/06=152,50€ 1939/05=152,50€ 2603/06=152,50€ 1055/06=152,50€ 5168/05=152,50€ 4159/06=152,50€ 3521/05=152,50€ 5574/08=152,50€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	3 050,00 €
PLANTROSE LAURENT	CCAL les Gauchetières 25 rue Maison Maraine 28400 NOGENT LE ROTRU	1055/05=380€ 2036/05=380€ 3622/05=380€ 5278/05=380€ 1068/06=380€ 2616/06=380€ 4172/06=380€ 6222/06=380€ 1236/07=380€ 2959/07=380€ 4653/07=380€ 7145/07=380€ 1332/08=380€ 3470/08=380€ 5586/08=380€ 7888/08=380€ 1622/09=380€ 3430/09=380€ 13025/09=380€ 15716/09=380€	DEMANDE DE RELEVÉ DE FORCLUSION REFUSEE PAR TC CHARTRES SUITE A LJ	CREATEM	7 600,00 €

POLYCARBONE	49 rue de la Madeleine 28230 EPERNON	4113/09=5000€ 4115/09=1250€ 5596/08=250€ 837/07=250€ 7898/08=250€ 4669/07=250€ 3480/08=250€ 3439/09=250€ 1632/09=250€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	8 000,00 €
RASSANT INDUSTRIE	4 rue Edmont Poillot 28003 CHARTRES	1714/07=45000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATIS	45 000,00 €
SA KOPEC VERLOES	2 à 8 rue Georges Sand 41201 ROMORANTIN LANTHENAY	9271/10=100520€	TITRE EMIS APRES LJ - CREANCE ETEINTE	CAP DEV/INV	100 520,00 €
SARL GILLES BOUCHERIE	8 rue du Pont Malientras 36290 MEZIERES EN BRENNE	12575/09=10000€ 12574/09=10000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	20 000,00 €
SARL TOURAINE EMBALLAGE	41 rue Leonard de Vinci 37270 MONTLOUIS	2433/09=20000€ 2438/09=18339,70€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	38 339,70 €
SERRURERIE 41	Le Clos des Neiges 41120 CANDE SUR BEUVRON	5286/05=300€ 1131/06=300€ 2720/06=300€ 4259/06=300€ 6267/06=300€ 1287/07=300€ 3056/07=300€ 4801/07=300€ 7192/07=300€ 1426/08=300€ 2320/08=6000€ 2321/08=2100€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	11 100,00 €
SFCB MEUBLES DE CUISINE	24 rue Augustin Fresnel 37170 CHAMBRAY LES TOURS	211/2008=1379,68€	NOM SOCIETE DIFFERENT DE LA SOURCE BODACC + DELAIS DE PRODUCTION ET DE FORCLUSION DEPASSES SUITE PROCEDURE COLLECTIVE	FACTURE	1 379,68 €
SOCODIS SCOP	4 rue du Général de Gaulle 41140 NOYERS SUR CHER	7734/07=28975€ 6494/07=1525€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATIS	30 500,00 €

STREBELLE CLOVIS	18 rue Cordier 18200 ST AMAND DE MONTROND	14962/09=500€ 15253/09=10000€ 15254/09=7000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	17 500,00 €
STUDIO ANIMAL ACTEUR	12 rue Alfred de Vigny 37600 LOCHES	3520/06=7280€ 2111/06=455€ 2940/05=455€ 4457/05=455€ 573/06=455€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATIS	9 100,00 €
TERSI ERIC	4 rue de la Poste 41150 MESLAND	7252/08=9000€ 7254/08=9000€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	18 000,00 €
TINGAUD SAMUEL	10 rue de la Judelle 18240 LERE	286/06=6500€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	6 500,00 €
TRAFF	2 rue St Aignan 41700 COUR CHEVERNY	6740/10=10444,34€ 2151/10=694,44€ 58/10=694,46€ 14040/09=694,46€ 4513/09=694,46€ 6395/08=694,46€	IRRECOUVRABILITE SUITE A LJ	CORDEX	13 916,62 €
VAUVRES PATRICK	2 rue Aindling 18520 AVORD	2491/09=4000€ 2494/09=3600€ 7168/08=200€ 668/09=200€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	8 000,00 €
VERON ODILE	3 place St Ouen 28200 ST CHRISTOPHE	651/08=12680€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	12 680,00 €
ZUCZEK FREDERIC	137 rue de Chécy 45760 VENNECY	2143/07=7220€ 2141/07=4164,58€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF SUITE A LJ	CREATEM	11 384,58 €

1 087 121,06 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR PARTICULIERS INSAISSISSABLES:

NOM DU DEBITEUR	ADRESSE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
ALBERT CHRISTIAN	48 rue du Parc 45700 VIILEMANDEUR	8570/08=286,24€	OTD NEGATIVE	Rbt salaire	286,24 €
AMIENS PIERRETTE	31 rue de la Motte 37800 MARCILLY SUR VIENNE	5525/07=1250,54€ 3802/07=357,76€ 3487/07=304,32€ 391/07=80,89€	3 OTD NEGATIVES	trop perçu salaires	1 993,51 €
APARICIO ANTONIO	23D Rue Villoseau 41350 VINEUIL	2192/05=945,23€ 4539/05=1219,59€ 152/06=1219,63€	DECES DE L'EPOUX. DIFFICULTES FINANCIERES (DELAIS DE REMBOURSEMENT NON RESPECTES. OTD DEJA EFFECTUES)	FREMA	3 384,45 €

ATTOUT SAMYRA	14 rue Louis Jovet 18000 BOURGES	7742/07=92,54€ 5881/07=416,28€	2 OTD NEGATIVES. PERCOIT LE RSA	Salaire Déc.	508,82 €
AUGER JULIA	32 Avenue Dauphine 45100 ORLEANS	2101/10=332,91€	NPAI. RECHERCHES VAINES	Rbt salaire Mars 2010	332,91 €
BAUDELET SABINE	31 rue de Flandres 41000 BLOIS	4201/08=602,50€	OTD NEGATIVE NON IMPOSABLE	Rbt salaire	602,50 €
BOUTIN VINCENT		4228/09=218,66€	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DE LA PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL	Rbt salaires	218,66 €
BOUZIANE HOURIA	21 rue François Villon 18000 BOURGES	2825/08=161,80€	OTD NEGATIVE. PAS D'AUTRES RENSEIGNEMENTS A EXPLOITER	Salaire 05/2008	161,80 €
BRAULT DIDIER	41 Place Gaston Pailhou 37000 TOURS	394/07=104,27€	SOMME INFERIEURE AU SEUIL DES POURSUITES	Rbt salaire	104,27 €
CHAPPE MUJESIRA	10 rue des Vignes 28300 CHAMPHOLLES	16547/09=628,04€	OTD NEGATIVE. PAS D'AUTRES RENSEIGNEMENTS A EXPLOITER	Salaire 12/2009	628,04 €
CHEMLAL AICHA		3790/07=23,03€	DETTE INFERIEURE A 30 EUROS	Rbt salaires	23,03 €
DESTIN NICOLE	17 rue des anciens AFN 37200 ESVRES	13683/09=3084,29€	Personne insaisissable (RSA)	Rbt salaire 08/2009	3 084,29 €
DUMAINE LOIC		27/08=26,86€	DETTE INFERIEURE A 30 EUROS	Rbt salaires	26,86 €
ELGHELEM HALIMA		3791/07=26,18€	DETTE INFERIEURE A 30 EUROS	Rbt salaires	26,18 €
FRUCHART JONATHAN	26 rue Fabienne Landy 37700 ST PIERRE DES CORPS	5150/06=448,62€	NPAI RECHERCHES INFRUCTUEUSES	Salaire 10/2006	448,62 €
HALOUP SANDRA	2 rue Abel Adam 45190 TAVERS	5370/06=357,75€	OTD BANQUE ET ASSEDIC NEGATIVES MR PERCOIT LE RSA	Rbt salaire	357,75 €
KHZINA FATIMA	11 route d'Orléans 45500 GIEN	2148/07=179,37€	OTD EMPLOYEUR NEGATIVE. PAS DE COMPTE BANCAIRE	Rbt salaire avril	179,37 €
KIFUKIDI PANZO	33 rue du Colonel O'Neil 45000 ORLEANS	6704/06=90,75€	OTD NEGATIVE	Salaire 12/2006	90,75 €
LERY JAMES	102 rue Etienne Marcel 18100 VIERZON	3169/06=102,28€	OTD EMPLOYEUR NEGATIVE	Rbt salaire juillet	102,28 €

POULIQUEN VIVIANE	69 rue des Varennes 45650 ST JEAN LE BLANC	622/08=994,41€	2 OTD NEGATIVES	Rbt salaire	994,41 €
SOULTON SEBASTIENNE	3 rue des Marmouzets 45190 BEAUGENCY	4615/08=212,71€ 4196/08=138,72€	OTD NEGATIVE	Rbt salaire	351,43 €
SALMON TOPKA HELENE	8 rue St Just 45120 CHALETTE ST LOING	5892/07=408,68€	2 OTD NEGATIVES	Trop perçu Octobre 2007	408,68 €

17 364,85 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR SUITE AU NETTOYAGE DES COMPTES DE BILAN:

NOM DU DEBITEUR	ADRESSE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABI LITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
AMERICAN EXPRESS VOYAGES	Avenue Gustave Eiffel 86963 FUTUROSCOPE	4242/08=40,23€ 4241/08=57,13€	DETTE INFERIEURE AU SEUIL DES POURSUITES	Modification billet de train	97,36 €
PETITS RELIQUATS	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE	506/2004=0,01		0,01 €	
PETITS RELIQUATS	SIGEBENE	982/2004=0,05		0,05 €	
PETITS RELIQUATS	LMBE LEPRETRE MARC BUREAU ETUDE	1302/04=0,01		0,01 €	
PETITS RELIQUATS	PGM	3641/04=0,07		0,07 €	
PETITS RELIQUATS	VELOLAND SCHWEIZ	3946/04=2,40		2,40 €	
PETITS RELIQUATS	FOURNIER JEAN PIERRE	1696/02=0,03		0,03 €	
PETITS RELIQUATS	LYCEE GRAMMONT	3161/06=0,08		0,08 €	
PETITS RELIQUATS	LP JEAN FELIX PAULSEN	3200/06=0,62		0,62 €	
PETITS RELIQUATS	PROTOMAQ	4188/06=0,01		0,01 €	
PETITS RELIQUATS	CONSEIL REGIONAL	5605/07=0,01		0,01 €	
PETITS RELIQUATS	MORET THIERRY	2150/07=0,03		0,03 €	
PETITS RELIQUATS	MORET THIERRY	390/07=0,02		0,02 €	
PETITS RELIQUATS	CORBEL CHRISTELLE COIFFURE	1033/07=0,01		0,01 €	
PETITS RELIQUATS	ROUSSEAU FRANCIS MENUISERIE	1263/07=1		1,00 €	
PETITS RELIQUATS	INFI BOIS LEPERS ARNAUD	2768/07=0,37		0,37 €	
PETITS RELIQUATS	SYSTEMES AUTOMATISMES ALARME	3717/07=0,01		0,01 €	

PETITS RELIQUATS	CMBR BARBOSA	4754/07=0,37			0,37 €
PETITS RELIQUATS	CICOBAIL	6458/07=0,02			0,02 €
PETITS RELIQUATS	CDC SRDH AG2	8615/08=0,01			0,01 €
PETITS RELIQUATS	OLANCTEAU MARTIAL BOULANGERIE PAT	1873/08=0,05			0,05 €
PETITS RELIQUATS	CHERNI RAJA	2827/08=0,05			0,05 €
PETITS RELIQUATS	BROSSARD RECEPTION	3108/08=1			1,00 €
PETITS RELIQUATS	TIB	5065/08=0,1			0,10 €
PETITS RELIQUATS	AUTRIVE MICKAEL	5913/08=0,5			0,50 €
PETITS RELIQUATS	OFFICE PUBLIC HLM CHER	5404/06=0,01			0,01 €
PETITS RELIQUATS	AFITEX	55/09=0,07			0,07 €
PETITS RELIQUATS	AVEXIA VOYAGES	15173/09=0,35			0,35 €
PETITS RELIQUATS	COURTINE SEBASTIEN	4422/09=0,5			0,50 €
PETITS RELIQUATS	COMPAGNIE DES TERRITOIRES	6894/08=0,06			0,06 €
PETITS RELIQUATS	FLEURY MARJORY	15218/09=0,04			0,04 €
PETITS RELIQUATS	CIUPA MONIER FRANCOISE	2703/10=0,01			0,01 €
GENERALITA VALENCIA		6284/07=20€		INTERREG IIIC	20,00 €
GUERIN LYDIA	32 rue des Rouliers 28630 FONTENAY SUR EURE	5793/10=1035€	NPAI DEPUIS 2006. PAS DE NOUVELLE ADRESSE NI DE DATE DE NAISSANCE A LA REGION. PAS DE COMPTE BANCAIRE	DECHEANCE QUADRIENNALE	1 035,00 €

1 160,23 €

AP/AE : Modification de durée d'affectations et annulations-clôtures

Modification de durée d'affectations

SPORT					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
903-32	2009	1119	STADE DE LA VALLEE DU CHER	31/12/2012	31/12/2011
903-32	2008	1122	ENTRETIEN DU CREPS	31/12/2010	31/12/2011
CULTURE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
903-312	2011	1306	FONDS REGIONAL DE SOUTIEN A LA NUMERISATION DES SALLES DE CINEMA	31/12/2011	31/12/2013
903-312	2008	37006	CG37 - MUSEE DE L'HOTEL GOUIN DE TOURS	31/12/2011	31/12/2013
903-312	2008	37002	CG37 - VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURE DE ST COSME	31/12/2011	31/12/2013
903-312	2008	37001	CG37 - FORTERESSE ROYALE DE CHINON	31/12/2011	31/12/2013
903-313	2010	3004	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	31/12/2010	31/12/2011
ENVIRONNEMENT					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
907-75	2010	1952	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	31/12/2010	31/12/2011

Annulation et clôture des AP/AE

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT VOTE	MONTANT ANNULE
AP 2010-7613	GP – Pôle ville et urbanisme	2 000 000	-2 000 000
AP 2011-1429	Grands équipement	7 600 000	-7 600 000
AP 2008-28010	CG 28 – Centre d'hébergement et d'animation	260 000	-260 000
AP 2010-41019	CG 41 – Accessibilité des services aux PMR dans les gares	150 000	-150 000
AP 2011-18019	CG 18 – Vallée du Cher – Canal de Berry	731 410	-731 410
AP 2008-37012	CG 37 – Plateforme internet touristique	80 000	-80 000
	TOTAL	10 821 410	-10 821 410

Modification des durées d'amortissement

Par délibération en date des 3 et 4 février 2005, le Conseil régional réuni en Assemblée Plénière s'est prononcé pour l'amortissement d'un certain nombre de catégories d'immobilisations et ce, conformément à l'instruction M71. Or, suite notamment aux transferts de compétences l'actif régional s'est considérablement enrichi. Il convient désormais de fixer des durées d'amortissements pour de nouvelles catégories d'immobilisations.

L'instruction M71 a introduit dans la comptabilité régionale une vision patrimoniale. Cette nouvelle approche a pour objectif de valoriser le patrimoine pour en assurer son maintien à terme et de se doter de moyens financiers nécessaires au renouvellement des biens.

La technique de l'amortissement désormais obligatoire pour l'ensemble des biens constitue une épargne pour la collectivité. En effet, elle permet de constater comptablement la dépréciation de la valeur d'un bien résultant de l'usage du temps, de l'évolution technologique et de donner une image fidèle du patrimoine. Cela se traduit par l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire en section de fonctionnement et par un titre d'ordre budgétaire en section d'investissement.

Méthode de calcul de l'amortissement :

L'amortissement et ce, conformément à l'instruction M71 peut être calculé selon deux méthodes : l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif.

L'amortissement linéaire est constant sur toute la durée d'utilisation du bien. Il est calculé à partir du prix d'acquisition du bien divisé par sa durée d'amortissement.

L'amortissement dégressif est calculé par application d'un coefficient multiplicateur à l'amortissement linéaire. Ce coefficient multiplicateur est fonction de la durée d'utilisation du bien. Ce mode de calcul permet d'amortir plus rapidement les biens au début de leur vie.

Par souci de simplification, il avait été retenu en 2005 la méthode de l'amortissement linéaire. Il vous est proposé de conserver ce mode de calcul.

Durées d'amortissement par catégorie de biens :

En 2005, le Conseil Régional réuni en assemblée plénière s'est prononcé sur des durées d'amortissement, conforme à l'instruction M71 fixées en fonction des catégories de biens. Suite aux transferts de compétences dans le cadre de la loi du 13 août 2004, de nouvelles catégories d'immobilisations ont été intégrées dans le patrimoine régional. Il convient désormais de se prononcer sur leur durée d'amortissement.

- Plantations d'arbres et d'arbustes (nature comptable 2121) durée d'amortissement proposée 20 ans
- Autres agencements et aménagements (nature comptable 2128) durée d'amortissement proposée 20 ans
- Bâtiments culturels et sportifs (nature comptable 21314) durée d'amortissement proposée 30 ans
- Autres bâtiments publics (nature comptable 21318) durée d'amortissement proposée 30 ans
- Autres bâtiments privés (nature comptable 2132) durée d'amortissement proposée 30 ans
- Installations générales, agencements des constructions sur des bâtiments publics, bâtiments privés (nature comptable 21351-21352-2181) durée d'amortissement proposée 20 ans
- Réseaux divers (nature comptable 2153) durée d'amortissement 15 ans
- Coffre fort (nature comptable 21843) durée d'amortissement 30 ans
- Autres immobilisations (nature comptable 2188) durée d'amortissement 10 ans

Au vu des différentes natures de biens dont la Région est propriétaire, il est proposé d'arrêter par catégorie les durées d'amortissement suivantes :

- o Pour les biens dont la Région est propriétaire:

	Nature comptable	catégorie	Exemples de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporées	2031	Frais d'études non suivies de réalisation		1 an
	2032	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet		5 ans

	2032	Frais de recherche et de développement en cas d'échec projet		1 an
	2033	Frais d'insertion si l'équipement concerné n'est pas réalisé	Frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse	1 an
	205	Logiciels, brevets, marques, procédés		2 ans
Immobilisations Corporelles	211	terrains		Non amortissable
	2121	Agencements aménagements des terrains plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans
	2128	Autres agencements et aménagements		20 ans
	21311	Bâtiments administratifs		50 ans
	21312	Bâtiments scolaires	Y compris bâtiments démontables	30 ans
	21314	Bâtiments culturels et sportifs		30 ans
	21318	Autres bâtiments publics		30 ans
	2132	Bâtiments privés		30 ans
	21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		20 ans
	21352	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés		20 ans
	2153	Réseaux divers	Réseaux cablés et électrification	15 ans
	21572	Matériel technique scolaire	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
Immobilisations Corporelles	21578	Autre matériel technique	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
	216	Œuvres d'art	Tableaux, statues, fonds anciens des bibliothèques	Non amortissable
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations aménagements dans des bâtiments dont la collectivité n'est pas propriétaire, ni affectataire	20 ans
	21828	Autres matériels de transport	Voitures, camionnettes, camions	5 ans
	21831	Matériel informatique scolaire	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
	21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	Tables, chaises, bureaux, armoires, bahuts etc	10 ans
	21843	Coffre fort		30 ans

	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Tables chaises, bureaux, armoires, bahuts, etc	10 ans
	2185	téléphonie	Fax, téléphones	5 ans
	2188	Autres immobilisations	Téléviseurs, réfrigérateurs, appareil photo, magnétoscopes etc	10 ans
Participation	261	Titres de participation		Non amortissables
Immobilisations financières	271	Titres immobilisés		Non amortissables
	2745	Avances remboursables		Non amortissables
	275	Dépôts et cautionnements		Non amortissables
Immobilisations affectées, concédées, affermées ou	24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition		Non amortissables

- o Pour les subventions d'équipements versées

Nature comptable	catégorie	Durée d'amortissement
20411	Subvention d'équipement versée à l'Etat	15 ans
20412	Subvention d'équipement versée aux régions	15 ans
20413	Subvention d'équipement versée aux Départements	15 ans
20414	Subvention versée aux communes et structures intercommunales	15 ans
20415	Subvention d'équipement versée aux autres groupements de collectivités et EPL	15 ans
20416	Subvention versée à des SPIC	15 ans
204171	Subvention versée aux organismes de transport SNCF	30 ans
204172	Subvention d'équipement versée aux organismes de transport RFF	30 ans
204178	Subvention d'équipement versée à	30 ans

	des autres organismes de transport	
20418	Subvention d'équipement versée à des organismes publics divers	15 ans
2042	Subvention d'équipement versée à des personnes de droit privé	5 ans
2043	Subvention d'équipement versée à des établissements scolaires	15 ans
20441	Subvention en nature versée à des organismes publics	5 ans
20442	Subvention en nature versée à personnes de droit privé	5 ans

La détermination du seuil pour les biens de faible valeur :

L'instruction M71 permet de simplifier la gestion des biens meubles dits « de faible valeur » ou « à consommation rapide ». Ainsi, ces biens dont le montant unitaire est inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante sont amortis sur un an. Ils sont sortis de l'actif dès qu'ils sont intégralement amortis.

En 2005, le Conseil Régional a fixé le seuil unitaire de ces biens dits de faible valeur à 1 000 € TTC et ce, pour les biens meubles acquis par la direction des lycées.

Une étude a été réalisée afin de mesurer l'impact budgétaire si ce seuil était également étendu à la direction des moyens généraux. Il ressort que la mise en place de ce seuil a un impact budgétaire limité et facilite le suivi de l'inventaire régional.

Il vous est proposé de maintenir ce seuil de biens de faible valeur à 1 000 TTC pour les immobilisations acquises par la direction des lycées et de l'étendre aux acquisitions de la direction des moyens généraux.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DECISIONS

***A - L'affectation du résultat 2010 :
décisions***

Résultats de l'exercice 2010

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2010 (titres émis – mandats émis) et du résultat reporté 2009.

	(A)	(B)	(A)+(B)
Résultat de fonctionnement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	11 205 971,28	938 495 934,70	949 701 905,98
Dépenses (réelles + ordre)		737 414 541,73	737 414 541,73
Total	11 205 971,28	201 081 392,97	212 287 364,25

Le résultat de la section de fonctionnement est de + 212 287 364,25 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2010 et du résultat reporté 2009.

	(A)	(B)	résultat de la section d'investissement
Résultat d'investissement	Résultat N-1	Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	
Recettes (réelles + ordre)		435 931 418,91	435 931 418,91
Dépenses (réelles + ordre)	146 647 678,50	496 004 788,66	642 652 467,16
Total	146 647 678,50	-60 073 369,75	-206 721 048,25

Le résultat de la section d'investissement est de – 206 721 048,25 €.

Affectation du résultat 2010

Le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement constaté à **+ 212 287 364,25 €.**

Il permet de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement arrêté à **– 206 721 048,25 €.**

Le solde disponible de 5 566 316,00€ est affecté au financement de la section de fonctionnement (compte 002 : excédent de fonctionnement reporté).

De plus, suite à la dissolution de l'EPA Culture O Centre, il a été procédé aux opérations de liquidation. L'EPA a un résultat de clôture excédentaire de **21 152,84 €.** Conformément à l'article R.2221-17 du CGCT, le résultat est corrigé de la reprise des résultats de l'Etablissement Public.

Le résultat corrigé s'élève donc à 5 587 468,84 €.

Résultat de fonctionnement à affecter	+ 212 287 364,25 €.	
Besoin de financement de la section d'investissement après correction	– 206 721 048,25€.	(compte 1068)
Solde après couverture du besoin de financement de la section d'investissement et modification	5 566 316,00 €	
Excédent EPA Culture O Centre	21 152,84 €	
Excédents de fonctionnement reportés	5 587 468,84 €	(compte 002)

***B – Approbation du budget
supplémentaire 2011 : décisions***

1 – Le vote par fonction

Le vote du budget supplémentaire au budget primitif 2010 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE :

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 47 427 949,84 € :

- dont dépenses : 7 269 375,29 € en investissement et 40 158 574,55 € en fonctionnement
- dont recettes : 28 000 000,00 € en investissement et 19 427 949,84 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 185 990 423,54 €. Le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à – 20 730 624,71 €.

BALANCE GENERALE DU BS 2011
CREDITS DE PAIEMENT

Chap.	Libellé	BP 2011		BS 2011				TOTAL BP + BS	
		DEPENSES	RECETTES	Reportes dépenses	Dépenses nouvelles	Reportes recettes	Recettes nouvelles	DEPENSES 2011	RECETTES 2011
SECTION D'INVESTISSEMENT									
		569 236 900,00	357 401 900,00	710 568,44	6 558 806,85	28 000 000,00	0,00	576 506 275,29	385 401 900,00
Opérations réelles	50 Opérations ventilées	325 936 900,00	55 401 900,00	710 568,44	6 558 806,85	0,00	0,00	333 206 275,29	55 401 900,00
	900 Services généraux	22 358 200,00	18 800 000,00	696 237,32	0,00	0,00	0,00	23 054 437,32	18 800 000,00
	901 Formation professionnelle/apprentissage	11 934 000,00	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	14 534 000,00	0,00
	902 Enseignement	87 790 000,00	22 785 700,00	9 831,12	1 725 000,00	0,00	0,00	89 524 831,12	22 785 700,00
	903 Culture, sports et Loisirs	23 395 500,00	5 198 900,00	0,00	-83 287,00	0,00	0,00	23 312 213,00	5 198 900,00
	904 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	905 Aménagement des territoires	75 453 400,00	0,00	0,00	649 000,00	0,00	0,00	76 102 400,00	0,00
	907 Environnement	6 930 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	6 934 500,00	0,00
	908 Transports	49 412 500,00	1 273 000,00	0,00	1 818 093,85	0,00	0,00	51 230 593,85	1 273 000,00
	909 Action économique	48 663 300,00	7 344 300,00	0,00	-150 000,00	0,00	0,00	48 513 300,00	7 344 300,00
	52 Opérations non ventilées	243 300 000,00	302 000 000,00	0,00	0,00	28 000 000,00	0,00	243 300 000,00	330 000 000,00
	921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	922 Dotations et participations non affectées	0,00	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	243 300 000,00	283 000 000,00	0,00	0,00	28 000 000,00	0,00	243 300 000,00	311 000 000,00	
954 Produits des cessions d'immob	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
		186 610 000,00	398 445 000,00	206 721 048,25	0,00	206 721 048,25	-20 730 624,71	393 331 048,25	584 435 423,54
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	62 000 000,00	62 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000 000,00	62 000 000,00
	926 Transferts entre sections	124 610 000,00	140 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 610 000,00	140 000 000,00
	55 Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	186 445 000,00	0,00	0,00	0,00	-20 730 624,71	0,00	175 714 375,29
	951 Virement de la section fonctionnement	0,00	196 445 000,00	0,00	0,00	0,00	-20 730 624,71	0,00	175 714 375,29
	950 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
601 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	206 721 048,25	0,00	0,00	0,00	206 721 048,25	0,00	
1 608 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 721 048,25	0,00	206 721 048,25	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	755 846 900,00	755 846 900,00	207 431 616,69	6 558 806,85	234 721 048,25	-20 730 624,71	969 837 323,54	969 837 323,54
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		655 435 000,00	867 270 000,00	37 725 837,55	2 432 737,00	13 090 481,00	6 337 468,84	695 593 574,55	886 697 949,84
Opérations réelles	53 Opérations ventilées	631 055 160,00	82 635 266,00	37 634 451,73	2 432 737,00	0,00	756 068,00	671 022 298,73	82 785 266,00
	930 Services généraux	67 072 600,00	15 621 000,00	4 802 979,23	150 000,00	0,00	0,00	72 025 579,23	15 621 000,00
	931 Formation professionnelle/apprentissage	215 504 000,00	64 037 666,00	14 821 174,42	75 000,00	0,00	550 000,00	230 400 174,42	64 587 666,00
	932 Enseignement	135 836 200,00	2 209 000,00	4 054 527,73	1 000 000,00	0,00	200 000,00	140 890 727,73	2 409 000,00
	933 Culture, sports et Loisirs	27 433 000,00	0,00	6 002 176,32	647 737,00	0,00	0,00	34 082 913,32	0,00
	934 Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	935 Aménagement des territoires	9 226 700,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	9 446 700,00	0,00
	937 Environnement	8 292 800,00	0,00	2 556 240,44	95 000,00	0,00	0,00	10 944 040,44	0,00
	938 Transports	134 192 600,00	155 000,00	500 205,36	300 000,00	0,00	0,00	134 992 805,36	155 000,00
	939 Action économique	33 497 200,00	16 600,00	4 737 148,23	165 000,00	0,00	0,00	38 399 348,23	16 600,00
	54 Opérations non ventilées	24 379 800,00	785 230 734,00	31 385,82	0,00	13 090 481,00	0,00	24 411 285,82	785 321 216,00
	940 Impositions directes	0,00	165 289 641,00	0,00	0,00	834 817,00	0,00	166 124 458,00	0,00
	941 Autres impôts et taxes	0,00	264 343 809,00	0,00	0,00	12 255 664,00	0,00	276 599 473,00	0,00
	942 Dotations et participations non affectées	0,00	355 597 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 597 284,00	0,00
	943 Opérations financières	23 590 700,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	23 590 900,00	0,00
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	789 200,00	0,00	31 185,82	0,00	0,00	0,00	820 385,82	0,00
945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
602 Solde de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 587 468,84	0,00	5 587 468,84	
		336 445 000,00	124 610 000,00	0,00	-20 730 624,71	0,00	0,00	315 714 375,29	124 610 000,00
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	140 000 000,00	124 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000 000,00	124 610 000,00
	55 Chapitre de prévision sans réalisation	186 445 000,00	0,00	0,00	-20 730 624,71	0,00	0,00	175 714 375,29	0,00
	953 Virement à la section d'investissement	196 445 000,00	0	0	0	-20 730 624,71	0	175 714 375,29	0,00
	952 Dépenses imprévues	0,00	0	0	0	0	0	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	991 880 000,00	991 880 000,00	37 725 837,55	-18 297 887,71	13 090 481,00	6 337 468,84	1 011 307 949,84	1 011 307 949,84

Au titre des autorisations de programmes et autorisations d'engagement (AP/AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 73 001 851 € dont 59 596 851 € en investissement et 13 405 000 € en fonctionnement.

Au titre des annulations des AP et AE, le total s'élève à 10 821 410 €.

BALANCE GENERALE DU BS 2011 AP/AE

	Chap.	Libellé	BP 2011	CREATION OU MODIFICATION BS	Annulation AP/AE	Total après BS
SECTION D'INVESTISSEMENT						
			296 711 095,00	59 596 851,00	-10 821 410,00	345 486 536,00
Opérations réelles		90 Opérations ventilées	296 711 095,00	59 596 851,00	-10 821 410,00	345 486 536,00
		900 Services généraux	2 340 000,00	4 500 000,00		6 840 000,00
		901 Formation professionnelle/apprentissage	4 500 000,00	5 995 000,00		10 495 000,00
		902 Enseignement	120 389 518,00	3 280 000,00	-2 000 000,00	121 669 518,00
		903 Culture, sports et Loisirs	6 620 820,00	946 986,00		7 567 806,00
		905 Aménagement des territoires	87 879 000,00	17 567 316,00		105 446 316,00
		907 Environnement	13 072 847,00	199 000,00	-260 000,00	13 011 847,00
		908 Transports	5 475 000,00	19 350 000,00	-150 000,00	24 675 000,00
		909 Action économique	56 433 910,00	7 758 549,00	-8 411 410,00	55 781 049,00
		92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00
		921 Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
		922 Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
		923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre			1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
		926 Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		951 Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	297 711 095,00	59 596 851,00	-10 821 410,00	346 486 536,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
			36 547 402,00	13 405 000,00	0,00	49 952 402,00
Opérations réelles		93 Opérations ventilées	36 547 402,00	13 405 000,00	0,00	49 952 402,00
		930 Services généraux	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
		931 Formation professionnelle/apprentissage	9 350 000,00	3 000 000,00	0,00	12 350 000,00
		932 Enseignement	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
		933 Culture, sports et Loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
		935 Aménagement des territoires	3 074 000,00	1 515 000,00	0,00	4 589 000,00
		937 Environnement	505 000,00	0,00	0,00	505 000,00
		938 Transports	5 168 402,00	6 830 000,00	0,00	11 998 402,00
		939 Action économique	18 150 000,00	1 900 000,00	0,00	20 050 000,00
		94 Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00
		940 Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
		941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
		942 Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
		943 Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
		944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
		945 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre			1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00	0,00	0,00
		95 Chapitre de prévision sans réalisation	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 547 402,00	13 405 000,00	0,00	50 952 402,00

Les AP et AE par fonction et par politique régionale :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "moyens généraux d'administration" et la politique "Europe et coopération décentralisée" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre des Moyens généraux d'administration:

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-2200	31/12/2012	Sonorisation de l'hémicycle	-	500 000,00

Au titre de l'Europe et coopération décentralisée:

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008-8021	31/12/2013	FEDER - Mesure 14	11 000 000,00	4 500 000,00
AP 2008-8023	31/12/2013	FEDER - Mesure 17	10 000 000,00	-2 000 000,00
AP 2008-8026	31/12/2013	FEDER - Mesure 22	8 500 000,00	4 500 000,00
AP 2008-8027	31/12/2013	FEDER - Mesure 33	5 310 000,00	-3 000 000,00
AE 2011-8028	31/12/2012	Agriculteur-Graine d'avenir	-	160 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "formation professionnelle", "apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre des Formations professionnelles :

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2010-0573	31/12/2012	Financement des parcours de formation des demandeurs d'emploi 2011	50 262 000,00	3 000 000,00

Au titre des Formations sanitaires et sociales :

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1003	31/12/2012	Reconstruction de l'école de la Croix Rouge de Tours	-	4 500 000,00
AP 2011-1004	31/12/2012	IFAS de Bourges	-	250 000,00
AP 2011-1011	31/12/2012	Rénovation de l'école de Chalette sur Loing	-	1 245 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Cette fonction comprend les secteurs d'activités "lycées" et "enseignement supérieur" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre de l'Enseignement supérieur :

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2009-7617	31/12/2013	GP - Extension de la faculté de médecine phase 2	2 750 000,00	1 600 000,00
AP 2010 -7613	31/12/2013	GP - Pôle ville et urbanisme 2ème phase	2 000 000,00	- 2 000 000,00
AP 2011-7614	31/12/2013	Présidence iniversité plat d'Etain	-	1 680 000,00

Conformément à l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011 (Délibération n°11.01.06), le volume de l'AP correspondant au projet « Pôle ville et urbanisme » est diminué de 2 000 000€. Il conviendra ensuite de clôturer cette AP.

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "culture" et "sports" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre de la Culture :

N° enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2010-7100	31/12/2014	GP - Chaumont commande artistique 2	650 000,00	- 83 287,00
AP 2011-1306	31/12/2013	Fonds régional de soutien à la numérisation des salles de cinéma	200 000,00	100 000,00
AP 2008-18001	31/12/2013	CG 18 - Centre culturel de rencontres de Noirlac	1 662 000,00	- 330 560,00
AP 2008-28000	31/12/2012	CG 28 - Centre d'art de Dreux	500 000,00	10 000,00
AP 2008-28001	31/12/2013	CG 28 - Valorisation du parc et du château de la Ferté - Vidame	825 000,00	925 000,00
AP 2009-28002	31/12/2013	CG 28 - Valorisation du château de Maintenon	450 000,00	- 180 000,00
AP 2008-37006	31/12/2011	CG 37 - Musée de l'hôtel Gouin de Tours	750 000,00	433 333,00
AP 2011-0006	31/12/2011	Opération de développement local	90 000,00	72 500,00

Conformément à l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011, les AP 2009-28002 « CG 28 – Valorisation du château de Maintenon » et 2008-18001 « CG 18 – Centre culturel de rencontres de Noirlac » génèrent une diminution du volume de 180 000€ et 330 560€.

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "territoires solidaires" et "technologies d'information et de communication" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre des Territoires solidaires :

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008-1700	31/12/2013	Contrat régional d'agglomération de Tours 3G	38 919 000,00	1 354 500,00
AP 2009-1931	31/12/2012	Contrat de ville moyenne de Romorantin 2G	1 156 000,00	-37 000,00
AP 2011-1940	31/12/2015	Contrat de ville moyenne de Vendôme 2G	-	1 080 000,00
AP 2011-1942	31/12/2015	Contrat de ville moyenne de Saint-Amand-Montrond 2G	-	721 000,00
AP 2008-1834	31/12/2015	Contrat régional de pays du Drouais 3G	4 430 000,00	290 000,00
AP 2011-1844	31/12/2016	Contrat régional de pays du Loire Val d'Aubois 3G	4 750 000,00	100 000,00
AP 2011-1847	31/12/2016	Contrat régional de pays de Valencay 3G	5 320 000,00	160 000,00
AE 2009-1840	31/12/2016	Contrat régional de pays 3G	4 850 000,00	1 515 000,00
AP 2008-18003	31/12/2013	CG 18 - Hébergement des personnes âgées	4 750 000,00	4 459 316,00
AP 2008-28004	31/12/2013	CG 28 - Logement	1 500 000,00	1 150 000,00
AP 2008-36002	31/12/2013	CG 36 - Logement	750 000,00	-285 000,00
AP 2008-41004	31/12/2013	CG 41 - Logement	600 000,00	-300 000,00
AP 2008-7201	31/12/2013	VT - Logement des jeunes	1 000 000,00	1 000 000,00
AP 2008-7202	31/12/2013	VT - Maintien à domicile des personnes âgées	685 000,00	15 000,00
AP 2009-7208	31/12/2013	VT - Foncier	1 500 000,00	1 400 000,00
AP 2009-7206	31/12/2013	VT - Service à la population	2 000 000,00	-600 000,00
AP 2009-7207	31/12/2013	VT - Maisons médicales	2 600 000,00	1 500 000,00
AP 2008-18008	31/12/2013	CG 18 - Pôle du cheval	2 137 000,00	125 000,00
AP 2008-18007	31/12/2013	CG 18 - Maison de solidarité	900 000,00	530 000,00
AP 2008-18006	31/12/2013	CG 18 - Eco quartier Baudens	700 000,00	-200 000,00
AP 2008-18017	31/12/2013	CG 18 - Logements sociaux Eco quartier Baudens	-	500 000,00
AP 2011 -28007	31/12/2013	CG 28 - Restructuration archives départementales	-	200 000,00
AP 2011 -28008	31/12/2013	CG 28 - Espace aquatique	-	400 000,00
AP 2011-36017	31/12/2013	CG 36 - Accessibilité de la ZA d'Ozans	-	265 000,00
AP 2008-37009	31/12/2013	CG 37 - Fonds ZA	2 000 000,00	749 000,00
AP 2008-41009	31/12/2013	CG 41 - Fonds ZA	1 000 000,00	-650 000,00
AP 2008-41010	31/12/2013	CG 41 - Giat Salbris	500 000,00	-150 000,00
AP 2008-41011	31/12/2013	CG 41 - Plateforme de Breuil	350 000,00	760 000,00
AP 2011-41001	31/12/2013	CG 41 - Friche industrielle de l'agglomération de Blois	-	750 000,00
AP 2008-7205	31/12/2013	VT - Attractivité des agglomérations de Blois	4 000 000,00	2 550 000,00
AP 2008-7204	31/12/2013	VT - Projets structurants	10 000 000,00	-1 550 000,00

Conformément à l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011, le volume de l'AP 2009-7206 correspondant au projet « VT – Service à la population » est diminué de 600 000€.

De plus, au vu de l'avenant à la convention Région/Département de l'Indre voté à la CPR du 08 octobre 2010, le volume de l'AP 2008-36002 « CG 36 – Logement » est diminué de 285 000€. L'avenant de la convention Région/Département Loir et Cher voté à la CPR du 18 février 2011 (Délibération 11.02.26.88), induit une diminution du volume de l'AP 2008-41004 « CG 41 – Logement » de 300 000€.

Conformément à l'avenant à la convention Région/Département du Cher voté à la CPR du 21 janvier 2011, le volume de l'AP 2008-18006 « CG 18 – Eco quartier Baudens » est diminué de 200 000€. L'avenant à la convention Région/Département Loir et Cher voté à la CPR du 18 février 2011 génère une diminution du volume des AP 2008-41009 « CG 41 –Fonds ZA » et 2008-41010 « CG 41 – Giat Salbris » pour 650 000€ et 150 000€.

De plus, l'avenant du CPER voté en Assemblée Plénière du 17 février 2011, induit une diminution du volume de l'AP 2008-7204 correspond au projet « VT – Projets structurants » de 1 550 000€.

Au titre des Technologies d'information et de communication :

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-41020	31/12/2013	CG41 - Aménagement numérique	-	649 000,00
AP 2011-18021	31/12/2013	CG18 - Internet pour tous	-	431 500,00
AP 2011-7007	31/12/2013	VT - GEO-CENTRE	-	200 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "environnement" de l'architecture par politiques régionales.

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-0677	31/12/2014	Conventions vertes 2011-2013	260 000,00	199 000,00
AP 2008-28010	31/12/2013	CG 28 - Centre d'hébergement et d'animation	260 000,00	-260 000,00

Conformément à l'avenant de la Convention Région/Département 28 voté à la CPR du 10/12/2010 (délibération n°10.10.26.42), le projet «Centre d'hébergement et d'animation classe nature et patrimoine» est supprimé. Par conséquent, l'AP 2008-28010 est diminuée de 260 000€ et clôturée.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "transports et déplacements" de l'architecture par politiques régionales.

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AE 2011-6000	31/12/2014	Contrôle qualité TER Centre	-	450 000,00
AE 2008-18010	31/12/2013	CG 18 Participation au service de rabattement	100 000,00	20 000,00
AE 2008-18011	31/12/2013	CG 18 - Renforcement du service Argent/Sauldre - Bourges	700 000,00	140 000,00
AE 2011-18020	31/12/2013	CG 18 - Coordination des réseaux	900 000,00	220 000,00
AE 2011-1410	31/12/2013	Aide complémentaire à la mobilité professionnelle quotidienne	-	6 000 000,00
AP 2011-2903	31/12/2013	LGV SEA TRAVAUX	-	19 300 000,00
AP 2008-7403	31/12/2013	Etudes périurbaines	3 500 000,00	50 000,00
AP 2010-41019	31/12/2013	CG 41 - Accessibilité des services aux PMR dans les gares et point d'arrêt	150 000,00	-150 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction correspond aux politiques "économie et innovation", "recherche et technologie" et "tourisme" de l'architecture par politiques régionales.

Au titre de l'Economie et de l'innovation :

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1769	31/12/2011	CAP Artisanat Création	-	730 000,00
AP 2011-0769	31/12/2011	Créatem	3 700 000,00	1 240 000,00
AP 2011-1759	31/12/2011	CAP Artisanat Développement	3 200 000,00	- 2 470 000,00
AP 2011-0759	31/12/2011	FREMA	-	500 000,00
AP 2007-7721	31/12/2013	GP- Valorisation de la biomasse	700 000,00	- 56 000,00
AP 2007-0961	31/12/2013	Valorisation de la biomasse	700 000,00	56 000,00
AP 2011-3157	31/12/2011	Fonds spécial tempête (nov 2010)	-	300 000,00
AP 2007-7700	31/13/2013	GP - CAP Filières Structuration	3 000 000,00	1 500 000,00
AP 2007-7701	31/12/2013	GP - CAP Filières Matériel	12 900 000,00	798 300,00
AP 2007-7703	31/12/2013	GP - CAP Filières Fonds Sud Elevage	1 100 000,00	- 798 300,00
AE 2007-7751	31/12/2013	GP - CAP Filières Structuration	2 600 000,00	500 000,00

L'AP 2007-7703 « CAP FILIERES FONDS SUD ELEVAGE » ne sera pas reconduite dans le dispositif « CAP Bovin viande 2^{ème} génération », il est donc proposé de transférer la somme disponible de 798 300 € sur l'AP 2007-7701.

Au titre de la Recherche, technologie et innovation

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2011-1429	31/12/2012	Grands équipements	7 600 000,00	- 7 600 000,00
AP 2011-0850	31/12/2011	Appels à projets 2011	6 000 000,00	6 050 000,00
AE 2011-1850	31/12/2011	Appels à projets 2011 (Fonct)	400 000,00	1 400 000,00
AP 2010-3437	31/12/2013	CERTEM + PHASE 3	4 500 000,00	150 000,00

Au titre du Tourisme

N° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Ajustement BS 2011
AP 2008-18013	31/12/2013	CG 18 - Base de loisirs de la Goule	750 000,00	- 241 451,00
AP 2011-18019	31/12/2013	CG 18 - Vallée du Cher - Canal de Berry	731 410,00	- 731 410,00
AP 2008-37012	31/12/2013	CG 37 - Plateforme internet Touristique	80 000,00	- 80 000,00

2 – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget supplémentaire est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04). Il prévoit notamment la gestion des autorisations de programmes et d'engagement, les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels, la gestion des crédits de paiement et l'exécution budgétaire et comptable.

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiements et AP/AE) est présenté et voté selon l'architecture par Politique Régionale.

	BP 2011 DEPENSES	BS 2011 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2011	BP 2011 RECETTES	BS 2011 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2011	BS 2011 AP et AE
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	821 966 400,00	8 991 543,85	33 912 730,38	864 870 674,23	79 661 800,00	750 000,00	0,00	80 411 800,00	61 680 441,00
Investissement	322 635 700,00	6 558 806,85	14 331,12	329 208 837,97	32 616 200,00	0,00	0,00	32 616 200,00	48 275 441,00
Fonctionnement	499 330 700,00	2 432 737,00	33 898 399,26	535 661 836,26	47 045 600,00	750 000,00	0,00	47 795 600,00	13 405 000,00
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	78 731 000,00	200 000,00	7 489 492,23	86 420 492,23	1 090 000,00	50 000,00	0,00	1 140 000,00	3 000 000,00
Investissement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	78 631 000,00	200 000,00	7 489 492,23	86 320 492,23	1 090 000,00	50 000,00	0,00	1 140 000,00	3 000 000,00
APPRENTISSAGE	107 841 000,00	975 000,00	6 128 693,31	114 944 693,31	23 546 000,00	0,00	0,00	23 546 000,00	0,00
Investissement	10 000 000,00	2 600 000,00	0,00	12 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	97 841 000,00	-1 625 000,00	6 128 693,31	102 344 693,31	23 546 000,00	0,00	0,00	23 546 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	137 033 900,00	1 000 000,00	3 435 948,22	141 469 848,22	8 278 000,00	200 000,00	0,00	8 478 000,00	0,00
Investissement	80 000 000,00	0,00	9 831,12	80 009 831,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	57 033 900,00	1 000 000,00	3 426 117,10	61 460 017,10	8 278 000,00	200 000,00	0,00	8 478 000,00	0,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	40 866 000,00	1 500 000,00	1 202 988,88	43 568 988,88	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	5 995 000,00
Investissement	1 834 000,00	0,00	0,00	1 834 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 995 000,00
Fonctionnement	39 032 000,00	1 500 000,00	1 202 988,88	41 734 988,88	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 756 500,00	1 725 000,00	628 410,63	13 109 910,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 000,00
Investissement	7 790 000,00	1 725 000,00	0,00	9 515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 000,00
Fonctionnement	2 966 500,00	0,00	628 410,63	3 594 910,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27 133 200,00	0,00	1 371 239,98	28 504 439,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	18 473 000,00	0,00	0,00	18 473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 400 000,00
Fonctionnement	8 660 200,00	0,00	1 371 239,98	10 031 439,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
CULTURE	34 079 000,00	384 450,00	5 666 302,76	40 129 752,76	4 098 900,00	0,00	0,00	4 098 900,00	946 986,00
Investissement	10 051 400,00	-83 287,00	0,00	9 968 113,00	4 098 900,00	0,00	0,00	4 098 900,00	946 986,00
Fonctionnement	24 027 600,00	467 737,00	5 666 302,76	30 161 639,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SPORTS	16 749 500,00	180 000,00	335 873,56	17 265 373,56	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00
Investissement	13 344 100,00	0,00	0,00	13 344 100,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00
Fonctionnement	3 405 400,00	180 000,00	335 873,56	3 921 273,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TERRITOIRES SOLIDAIRES	79 743 100,00	0,00	0,00	79 743 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 801 816,00
Investissement	74 168 400,00	0,00	0,00	74 168 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 286 816,00
Fonctionnement	5 574 700,00	0,00	0,00	5 574 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515 000,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 937 000,00	649 000,00	220 000,00	5 806 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 500,00
Investissement	1 285 000,00	649 000,00	0,00	1 934 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280 500,00
Fonctionnement	3 652 000,00	0,00	220 000,00	3 872 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENVIRONNEMENT	15 222 800,00	35 000,00	2 560 740,44	17 878 540,44	0,00	0,00	0,00	0,00	-61 000,00
Investissement	6 930 000,00	0,00	4 500,00	6 934 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-61 000,00
Fonctionnement	8 292 800,00	35 000,00	2 556 240,44	10 944 040,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	183 605 100,00	2 118 093,85	500 205,36	186 223 399,21	1 428 000,00	0,00	0,00	1 428 000,00	26 030 000,00
Investissement	49 412 500,00	1 818 093,85	0,00	51 230 593,85	1 273 000,00	0,00	0,00	1 273 000,00	19 200 000,00
Fonctionnement	134 192 600,00	300 000,00	500 205,36	134 992 805,36	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00	6 830 000,00
TOURISME	10 428 100,00	15 000,00	157 062,40	10 600 162,40	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 052 861,00
Investissement	6 295 100,00	0,00	0,00	6 295 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 052 861,00
Fonctionnement	4 133 000,00	15 000,00	157 062,40	4 305 062,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECONOMIE INNOVATION	44 599 200,00	0,00	3 208 845,85	47 808 045,85	7 360 900,00	0,00	0,00	7 360 900,00	2 300 000,00
Investissement	23 895 200,00	-150 000,00	0,00	23 745 200,00	7 344 300,00	0,00	0,00	7 344 300,00	1 800 000,00
Fonctionnement	20 704 000,00	150 000,00	3 208 845,85	24 062 845,85	16 600,00	0,00	0,00	16 600,00	500 000,00
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	30 498 000,00	150 000,00	1 006 926,76	31 654 926,76	32 760 000,00	0,00	0,00	32 760 000,00	4 160 000,00
Investissement	19 057 000,00	0,00	0,00	19 057 000,00	18 800 000,00	0,00	0,00	18 800 000,00	4 000 000,00
Investissement hors gestion déléguée des fonds européens	257 000,00	0,00	0,00	257 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	11 184 000,00	150 000,00	1 006 926,76	12 340 926,76	13 960 000,00	0,00	0,00	13 960 000,00	160 000,00
Fonctionnement hors gestion déléguée des fonds européens	1 784 000,00	150 000,00	0,00	1 934 000,00	4 060 000,00	0,00	0,00	4 060 000,00	0,00

	BP 2011 DEPENSES	BS 2011 DEPENSES	Restes à réaliser DEPENSES	TOTAL DEPENSES 2011	BP 2011 RECETTES	BS 2011 RECETTES	Restes à réaliser RECETTES	TOTAL RECETTES 2011	BS 2011 AP et AE
TOTAL MOYENS GENERAUX	402 705 500,00	0,00	4 523 675,61	407 229 175,61	1 145 010 100,00	0,00	41 090 481,00	1 186 100 581,00	500 000,00
Investissement	246 601 200,00	0,00	696 237,32	247 297 437,32	324 785 700,00	0,00	28 000 000,00	352 785 700,00	500 000,00
Fonctionnement	156 104 300,00	0,00	3 827 438,29	159 931 738,29	820 224 400,00	0,00	13 090 481,00	833 314 881,00	0,00
COMMUNICATION	4 800 000,00	0,00	1 915 958,64	6 715 958,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	4 800 000,00	0,00	1 915 958,64	6 715 958,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L'ADMINISTRATION	17 251 400,00	0,00	2 336 910,24	19 588 310,24	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	500 000,00
Investissement	3 006 200,00	0,00	696 237,32	3 702 437,32	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Fonctionnement	14 245 200,00	0,00	1 640 672,92	15 885 872,92	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	267 190 700,00	0,00	18 749,89	267 209 449,89	1 141 418 100,00	0,00	41 090 481,00	1 182 508 581,00	0,00
Investissement	243 595 000,00	0,00	0,00	243 595 000,00	324 785 700,00	0,00	28 000 000,00	352 785 700,00	0,00
Fonctionnement	23 595 700,00	0,00	18 749,89	23 614 449,89	816 632 400,00	0,00	13 090 481,00	829 722 881,00	0,00
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	113 463 400,00	0,00	252 056,84	113 715 456,84	3 532 000,00	0,00	0,00	3 532 000,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	113 463 400,00	0,00	252 056,84	113 715 456,84	3 532 000,00	0,00	0,00	3 532 000,00	0,00
Résultat affecté de 2010						5 587 468,84		5 587 468,84	

TOTAL GENERAL AVEC DETTE	1 224 671 900,00	8 991 543,85	38 436 405,99	1 272 099 849,84	1 224 671 900,00	6 337 468,84	41 090 481,00	1 272 099 849,84	62 180 441,00
Investissement	569 236 900,00	6 558 806,85	710 568,44	576 506 275,29	357 401 900,00	0,00	28 000 000,00	385 401 900,00	48 775 441,00
Fonctionnement	655 435 000,00	2 432 737,00	37 725 837,55	695 593 574,55	867 270 000,00	6 337 468,84	13 090 481,00	886 697 949,84	13 405 000,00
TOTAL GENERAL HORS DETTE (Remboursement en capital, intérêt et réaménagement de la dette)	961 471 900,00	8 991 543,85	38 436 405,99	1 008 899 849,84	1 024 671 900,00	6 337 468,84	41 090 481,00	1 072 099 849,84	62 180

3 – Dispositions diverses

Remises gracieuses

La remise gracieuse partielle pour Mademoiselle MOUDAEV Malika (transmise par l'intermédiaire de l'ASP) est accordée pour un montant de 467,22 €.

Les remises gracieuses totales pour Mademoiselle MAHIRWE Mimiane et Monsieur SANA Hamid (transmises par l'intermédiaire de l'ASP) sont respectivement accordées pour un montant de 217,34 € et 206,94 €.

Admissions en non valeur

Les admissions en non valeur suivantes sont accordées pour un montant total de 1 130 787,40 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
ACDN	5 rue Descartes 37000 TOURS	6469/07=192,50€ 592/08=3850€ (trop perçu) 593/08=1540€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	5 582,50 €
ACRT DORLOT CHRISTOPHE	2 rue St Michel Nicorbin 28360 THEUVILLE	5956/08=500€ 1898/09=500€ 3768/09=500€ 13345/09=500€ 15177/09=10000€ 15179/09=7000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	19 000,00 €
ALBERT CHRISTIAN	48 rue du Parc 45700 VILLEMANDEUR	8570/08=286,24€	OTD négative	Rbt salaire	286,24 €
AMERICAN EXPRESS VOYAGES	Avenue Gustave Eiffel 86963 FUTUROSCOPE	4242/08=40,23€ 4241/08=57,13€	Somme inférieure au seuil des poursuites	Modification billet de train	97,36 €
AMIENS PIERRETTE	31 rue de la Motte 37800 MARCILLY SUR VIENNE	5525/07=1250,54€ 3802/07=357,76€ 3487/07=304,32€ 391/07=80,89€	3 OTD négatives	trop perçu salaires	1 993,51 €
APARICIO ANTONIO	23D Rue Villoseau 41350 VINEUIL	2192/05=945,23€ 4539/05=1219,59€ 152/06=1219,63€	Décès de l'époux. Difficultés financières (délais de remboursement non respectés. OTD déjà effectués)	FREMA	3 384,45 €
ARRONAX CONSEIL	Route de Monts 37300 JOUE LES TOURS	568/07=1333,75€	Radiation de la société sans liquidateur	CREATIS	1 333,75 €
ATELIER MRV VASSAL DENIS	Rue du Saule Guerin 28410 GOUSSAINVILLE	1717/07=15000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	15 000,00 €
ATTOUT SAMYRA	14 rue Louis Juvet 18000 BOURGES	7742/07=92,54€ 5881/07=416,28€	2 OTD négatives. Perçoit le RSA	Salaire Déc.	508,82 €
AUGER JULIA	32 Avenue Dauphine 45100 ORLEANS	2101/10=332,91€	NPAI. Recherches vaines	Rbt salaire Mars 2010	332,91 €
BASSET JEAN NOEL	7 rue de l'Eglise 37120 LA TOUR SAINT GELIN	1194/10=696,50€	Complément dossier passé en non valeur en juillet 2010	CREATEM	696,50 €
BAUDELET SABINE	31 rue de Flandres 41000 BLOIS	4201/08=602,50€	OTD négative	Rbt salaire	602,50 €

BBC	3 Place de la Halle aux grains 28800 BONNEVAL	13748/09=12500€ 13761/09=12500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	25 000,00 €
BEERENS STEPHANIE	7 rue du Château 36300 VATAN	4382/06=240€ 1140/10=240€ 15447/09=240€ 12721/09=240€ 3100/09=240€ 1284/09=240€ 7508/08=240€ 5185/08=240€	OTD négative	CREATEM	1 920,00 €
BENYAGOUB HOUARI	11 place René Coty 41000 BLOIS	3013/10=750€ 822/10=750€ 14984/09=750€ 12405/09=750€ 2832/09=750€	OTD négative. Pas d'autre compte bancaire ni d'employeur	CREATEM	3 750,00 €
BOUTIN VINCENT		4228/09=218,66€	Clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de rétablissement personnel	Rbt salaires	218,66 €
BOUZIANE HOURIA	21 rue François Villon 18000 BOURGES	2825/08=161,80€	OTD négative. Pas d'autres renseignements	Salaire 05/2008	161,80 €
BRAULT DIDIER	41 Place Gaston Pailhou 37000 TOURS	394/07=104,27€	Somme inférieure au seuil des poursuites	Rbt salaire	104,27 €
BRIAULT DIDIER	Rue du Pont du Lion d'Or 36400 LA CHATRE	3945/06=1007,50€ 5746/06=1007,50€ 731/07=1007,50€ 2713/07=1007,50€ 4776/07=1007,50€ 6767/07=1007,50€ 1097/08=1007,50€ 3246/08=1007,50€ 5382/08=1007,50€ 7696/08=1007,50€ 1457/09=1007,50€ 3272/09=1007,50€ 12870/09=1007,50€ 15577/09=1007,50€ 1257/10=1007,50€ 3481/10=1007,50€ 2385/06=0,23€	2 OTD négatives. Pas d'autres renseignements à exploiter	CREATEM	16 120,23 €
BRIN MAGALI LE POINCONNET	53B avenue de la Foret 36330 LE POINCONNET	13989/09=8500€ 13990/09=8500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	17 000,00 €
CABO1	Place du 8 mai 1945 18390 ST GERMAIN DU PUY	38/09=6391€ 42/09=11620€ (trop perçu) 5646/08=581€ 7946/08=581€ 3532/08=581€ 6904/07=581€ 1396/08=581€	Cessation d'activité suite à vente de fonds	CREATEM	20 916,00 €

CAP TAINE	La Renardière 37340 AVRILLE LES PONCEAUX	571/07=350€ 2329/07=350€ 4272/07=350€ 6474/07=350€ 775/08=350€ 2939/08=350€ 5095/08=350€ 7421/08=350€ 877/09=350€ 3024/09=350€ 12657/09=350€ 15384/09=350€ 1090/10=350€ 3347/10=350€	OTD négative. Pas d'autres renseignements à exploiter	CREATIS	4 900,00 €
CHAPPE MUJESIRA	10 rue des Vignes 28300 CHAMPHOL	16547/09=628,04€	OTD négative. Pas d'autres renseignements	Salaire 12/2009	628,04 €
CHARCUTERIE SAINSON	7 avenue de la Libération 36150 VATAN	4494/08=381€ 6620/08=381€ 260/09=381€ 2327/09=381€ 4728/09=381€ 14254/09=381€ 16712/09=5334€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	7 620,00 €
CHAUVEAU STEPHANE	1 Rue de la Coutte 28300 FRESNAY LE GILMERT	4030/07=512,50€ 5948/07=512,50€ 373/08=512,50€ 2522/08=512,50€ 4721/08=512,50€ 6914/08=512,50€ 425/09=512,50€ 2582/09=512,50€ 12158/09=512,50€ 14734/09=512,50€ 571/10=512,50€ 2765/10=512,50€ 5323/10=512,50€	OTD bancaire négative. Pas d'autres renseignements à exploiter	CREATEM	6 662,50 €
CHEMLAL AICHA		3790/07=23,03€	Dettes inférieures à 30 euros	Rbt salaires	23,03 €
CHIALE MARIE PIERRE AUX CADEAUX	Rue des Morines 41250 MONT PRES CHAMBORD	4191/09=5500€ 4195/09=5500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	11 000,00 €
COCOTIER DU LAC	7 Impasse Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS	6326/08=4500€ (trop perçu)	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	4 500,00 €
CORDIER PATRICK	3 place de l'église 36210 CHABRIS	1877/07=5724,60€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	5 724,60 €
CSB BOUCHER SEBASTIEN	Le Bourg 36290 SAULNAY	2071/09=6780€ 2072/09=6780€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	13 560,00 €
DESTIN NICOLE	17 rue des anciens AFN 37200 ESVRES	13683/09=3084,29€	Personne insaisissable	Rbt salaire 08/2009	3 084,29 €
DIRECTION DE LA DOCUMENTATIO N FRANCAISE	124 rue Henri Barbusse 93308 AUBERVILLIERS	2765/04=32,86€ 2764/04=24,65€	Montant inférieur au seuil des poursuites	Avoir sur fact de 05/2003	57,51 €
DOMAINE DE LA VALLEE DU CHER	Les Gravoullés 41130 GIEVRES	1069/04=925€ 3445/04=1125€ 2225/04=1125€ 4750/04=1125€ 296/05=150000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	154 300,00 €
DUMAINE LOIC		27/08=26,86€	Dettes inférieures à 30 euros	Rbt salaires	26,86 €
DUPORT CHRISTIAN	13 rue Grande 36220 TOURNON ST MARTIN	6224/07=3050€	Absence d'autorisation de poursuites par voie d'OTD	Rbt SEF	3 050,00 €

ELECTRICITE GENERALE VAL DE LOIRE	29 rue de Picolet 41110 NAVEIL	4425/03=1500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CDE	1 500,00 €
ELGHELEM HALIMA		3791/07=26,18€	Dette inférieure à 30 euros	Rbt salaires	26,18 €
EURL LE CERF BLEU	Rte de Châteauroux 36200 ST MARCEL	8135/10=5000€ (part subv) 8139/10=5000€ part avance)	Hors délais pour déclaration ou relevé de forclusion suite à LJ	CREATEM	10 000,00 €
EXPLOITATION PROFILS	25 rue Gambetta 45500 GIEN	3535/07=900€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	Rbt AE Caubet	900,00 €
FACADES ALLELY PHILIPPE	6 Allée des Jonquilles 36100 NEUVY PAILLOUX	14526/09=5000€ 8690/08=4800€ 14530/09=3250€ 221/09=250€ 4689/09=250€ 14214/09=250€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	13 800,00 €
FERREIRA ALEXANDRE	3 rue Jean Moulin 28480 COMBRES	5970/07=485€ 505/08=485€ 2756/08=9700€ 2759/08=8245€	Débiteur des titres n'est pas la société. Clôture pour insuffisance d'actif	CREATEM	18 915,00 €
FONTAINES DE SAGONNES	7 rue Fontaine 18600 SAGONNE	5601/06=1525€ 581/07=1525€ 2344/07=1525€ 4301/07=1525€ 6484/07=1525€ 786/08=1525€ 2347/08=30500€ 2353/08=21350€	Créance irrécouvrable suite a LJ	CREATIS	61 000,00 €
France PNEUS	Route de Sully sur Loire 45600 GUILLY	5401/06=28975€ 3934/06=1525€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	30 500,00 €
FRUCHART JONATHAN	26 rue Fabienne Landy 37700 ST PIERRE DES CORPS	5150/06=448,62€	NPAI recherches infructueuses	Salaire 10/2006	448,62 €
G CELEC MR GRANDIN	3 route de Muzy Cocherelle 28500 MONTREUIL	13755/09=937,50€ 13746/09=3750€ (trop perçu) 7687/08=187,50€ 5373/08=187,50€ 3237/08=187,50€ 1448/09=187,50€ 12862/09=187,50€ 3263/09=187,50€ 6760/07=187,50€ 4737/07=187,50€ 1088/08=187,50€	Radiation dissolution suite à perte nette	CREATEM	6 375,00 €
GENERALITA VALENCIA		6284/07=20€	Dette inférieure à 30 euros	INTERREG IIIC	20,00 €
GOUTER CHEZ SAM	6 Place du Grand Marché 37000 TOURS	1264/10=500€ 12883/09=500€ 15590/09=500€ 7714/08=500€ 2736/07=500€ 5755/06=500€ 1116/08=500€ 3966/06=500€ 1472/09=500€ 5400/08=500€ 3287/09=500€ 740/07=185,44€	2 OTD négatives	CREATEM	5 685,44 €

GUERIN LYDIA	32 rue des Rouliers 28630 FONTENAY SUR EURE	5793/10=1035€	NPAI depuis 2006. Pas de nouvelle adresse ni de date de naissance exploitable. Pas de compte bancaire	Déchéance quadriennale	1 035,00 €
GUITTON CHARBONNIER	10 route de Loches 37800 ST MAURE DE TOURAINE	2865/09=185€ 12063/09=3700€ (trop perçu) 12065/09=3515€	Dissolution avec quitus TC	CREATEM	7 400,00 €
HALOUP SANDRA	2 rue Abel Adam 45190 TAVERS	5370/06=357,75€	OTD bancaire et ASSEDIC négatives	Rbt salaire	357,75 €
HARDOIN CLAIRE	90 rue de l'hôtel de ville 41600 LAMOTTE BEUVRON	3586/09=200€ 4193/09=2200€	Dissolution. Clôture de la liquidation amiable avec quitus TC	CREATEM	2 400,00 €
JIMENEZ ISABEL	RN 52 - Centre Commercial Leclerc 45190 TAVERS	5524/07=5250€ 5523/07=7500€ 2770/07=375€ 4883/07=375€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	13 500,00 €
KHZINA FATIMA	11 route d'Orléans 45500 GIEN	2148/07=179,37€	OTD employeur négative. Pas de compte bancaire	Rbt salaire avril	179,37 €
KIFUKIDI PANZO	33 rue du Colonel O'Neil 45000 ORLEANS	6704/06=90,75€	OTD négative	Salaire 12/2006	90,75 €
LA FOURNEE DE SIGLOY	18 Route de Guilly 45110 SIGLOY	12798/09=388,50€	Délai de production dépasse suite à LJ	CREATEM	388,50 €
LA REMONIERE	Manoir de la Remoniere 37190 CHEILLE	6805/06=2450€	OTD négative. Aucun autre renseignement	CREATEM	2 450,00 €
L'AGAPANTHE	41 place du marché 28700 AUNEAU	6001/06=362,50€ 6653/07=362,50€ 950/08=362,580€ 2349/08=7250€ 2355/08=2175€ 4507/07=362,50€ 2559/07=362,50€	Radiation Clôture de la liquidation avec quitus	CREATEM	11 237,50 €
L'ARNAUDIÈRE	4 rue St Lubin 28200 CHATEAUDUN	241/04=173,50€	OTD impossible. Société inexistante depuis 2001 (RJ 1999)		173,50 €
L'AUBERGE GAULOISE	21 rue de la Monnaie 37000 TOURS	2446/06=1125€ 4015/06=1125€ 6122/06=1125€ 1135/07=1125€ 2785/07=1125€ 4906/07=1125€ 7050/07=1125€ 1163/08=1125€ 3310/08=1125€ 5439/08=1125€ 7750/08=1125€ 1499/09=1125€ 3315/09=1125€ 12910/09=1125€ 15617/09=1125€ 1317/10=1125€	Radiation le 06/10/2008 Pas de liquidateur	CREATEM	18 000,00 €

LAVISSE PIERRE	26 rue de la République 36600 VALENCAY	2595/10=1912,50€ 6162/07=212,50€ 432/08=212,50€ 2581/08=212,50€ 4779/08=212,50€ 482/09=212,50€ 2637/09=212,50€ 12215/09=212,50€ 14795/09=212,50€ 625/10=212,50€ 3991/07=212,50€ 6971/08=212,50€	Cessation d'activité et NPAI. Recherches vaines	CREATEM	4 250,00 €
LE BERRY DOUSKI GUIZLAINE	1 rue de la Motte 36500 BUZANCAIS	7335/08=2500€ (trop perçu) 7338/08=2500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	5 000,00 €
LE SAUMUR	4 route le Bourg 36800 CHITRAY	2867/09=425€ 12443/09=425€ 15025/09=425€ 859/10=425€ 2636/10=6800€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 500,00 €
LECLERC DIDIER BLEU MINUT	28130 HANCHES	2052/09=10000€ 2056/09=10000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	20 000,00 €
LERY JAMES	102 rue Etienne Marcel 18100 VIERZON	3169/06=102,28€	OTD employeur négative	Rbt salaire juillet	102,28 €
LITZLER SEBASTIEN	37 rue de la Poste 37360 ST ANTOINE DU ROCHER	2147/08=325€ 6463/08=325€ 140/09=325€ 2171/09=325€ 4573/09=325€ 14095/09=325€ 104/10=325€ 2198/010=325€ 4545/10=325€ 6987/10=325€ 95/11=325€	OTD négative	CREATEM	3 575,00 €
LMTE	4 rue Victor Hugo 18390 ST GERMAIN DU PUY	2045/11=3000€	Production et demande de relevé de forclusion hors délais (RJ 22/06/2010)	CREATEM	3 000,00 €
LOUCHARD ANDRE	11 place de l'Hôtel de Ville 41190 HERBAULT	431/07=6665,62€ 432/07=15000€	Solde irrécouvrable suite à LJ	CREATEM	21 665,62 €
MAC MENUISERIE	24 rue de la Convention 41300 SALBRIS	7681/07=23400€ 7682/07=23400€	Cessation d'activité. NPAI. Pas de compte bancaire. Dirigeant n'est pas joignable	PRE	46 800,00 €
MAPAR	ZI St Malo BP2 37320 ESVRES	6368/08=5395,71€ 5085/08=770,81€ 2928/08=770,81€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	ARI	6 937,33 €
MARECHAL DIDIER	30 place Gaston Pailhou 37000 TOURS	12955/09=1250€ 7815/08=1250€ 1558/09=1250€ 15663/09=1250€ 5506/08=1250€ 3370/09=1250€ 1333/10=1250€ 3542/10=1250€ 3382/08=1000€ 5896/10=1250€	3 OTD négatives	CREATEM	12 250,00 €

MARMOING DAVID	Le Carrefour 18600 SANCOINS	4113/06=381,12€ 5009/05=381,12€ 2564/06=381,12€ 1018/06=381,12€ 3412/08=381,17€ 5076/07=381,12€ 2895/07=381,12€ 7109/07=381,12€ 1270/08=381,12€	3 OTD négatives	CREATEM	3 430,13 €
METALECTRIQUE	8 rte de Châteauroux 36200 ARGENTON SUR CREUSE	9187/10=10000€ (part subv) 9189/10=10000€ (part avance)	Radiation de la société	CREATEM	20 000,00 €
MOTHMORA MICHEL	19 rue des Carmes 45000 ORLEANS	3194/05=6320€ 2666/05=9280€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	15 600,00 €
MP3G	28 avenue du Val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE	5092/07=1501,50€ 7122/07=1501,50€ 1286/08=1501,50€ 3426/08=1501,50€ 5545/08=1501,50€ 7850/08=1501,50€ 3458/09=1501,50€ 1585/09=1501,50€	OTD bancaire négative. Pas d'autres renseignements à exploiter. Compte bancaire unique	CREATEM	12 012,00 €
PALETTE FLORALE	Rue Pasteur 28190 FONTAINE LA GUYON	761/09=3000€ 758/09=3000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	6 000,00 €
PARQUET JOEL	166 rue de St Firmin 45200 AMILLY	312/07=18964,32€ 102/07=2584,06€ 29/07=254,75€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	PPR	21 803,13 €
PENIN BRUNO	11 rue des Grouettes 28700 LE GUE DE LONGROI	7287/08=762,50€ 2944/07=152,50€ 926/05=152,50€ 3456/08=152,50€ 1317/08=152,50€ 7134/08=152,50€ 5124/07=152,50€ 1224/07=152,50€ 6206/06=152,50€ 1939/05=152,50€ 2603/06=152,50€ 1055/06=152,50€ 5168/05=152,50€ 4159/06=152,50€ 3521/05=152,50€ 5574/08=152,50€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	3 050,00 €
PETITS RELIQUATS	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE	506/2004=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	SIGEBENE	982/2004=0,05	Dettes inférieures à 30 euros		0,05 €
PETITS RELIQUATS	LMBE LEPRETRE MARC BUREAU ETUDE	1302/04=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	PGM	3641/04=0,07	Dettes inférieures à 30 euros		0,07 €
PETITS RELIQUATS	VELOLAND SCHWEIZ	3946/04=2,40	Dettes inférieures à 30 euros		2,40 €
PETITS RELIQUATS	FOURNIER JEAN PIERRE	1696/02=0,03	Dettes inférieures à 30 euros		0,03 €
PETITS RELIQUATS	LYCEE GRAMMONT	3161/06=0,08	Dettes inférieures à 30 euros		0,08 €
PETITS RELIQUATS	LP JEAN FELIX PAULSEN	3200/06=0,62	Dettes inférieures à 30 euros		0,62 €
PETITS RELIQUATS	PROTOMAQ	4188/06=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	CONSEIL REGIONAL	5605/07=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €

PETITS RELIQUATS	MORET THIERRY	2150/07=0,03	Dettes inférieures à 30 euros		0,03 €
PETITS RELIQUATS	MORET THIERRY	390/07=0,02	Dettes inférieures à 30 euros		0,02 €
PETITS RELIQUATS	CORBEL CHRISTELLE COIFFURE	1033/07=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	ROUSSEAU FRANCIS MENUISERIE	1263/07=1	Dettes inférieures à 30 euros		1,00 €
PETITS RELIQUATS	INFI BOIS LEPERS ARNAUD	2768/07=0,37	Dettes inférieures à 30 euros		0,37 €
PETITS RELIQUATS	SYSTEMES AUTOMATISMES ALARME	3717/07=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	CMBR BARBOSA	4754/07=0,37	Dettes inférieures à 30 euros		0,37 €
PETITS RELIQUATS	CICOBAIL	6458/07=0,02	Dettes inférieures à 30 euros		0,02 €
PETITS RELIQUATS	CDC SRDH AG2	8615/08=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	OLANCTEAU MARTIAL BOULANGERIE PAT	1873/08=0,05	Dettes inférieures à 30 euros		0,05 €
PETITS RELIQUATS	CHERNI RAJA	2827/08=0,05	Dettes inférieures à 30 euros		0,05 €
PETITS RELIQUATS	BROSSARD RECEPTION	3108/08=1	Dettes inférieures à 30 euros		1,00 €
PETITS RELIQUATS	TIB	5065/08=0,1	Dettes inférieures à 30 euros		0,10 €
PETITS RELIQUATS	AUTRIVE MICKAEL	5913/08=0,5	Dettes inférieures à 30 euros		0,50 €
PETITS RELIQUATS	OFFICE PUBLIC HLM CHER	5404/06=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PETITS RELIQUATS	AFITEX	55/09=0,07	Dettes inférieures à 30 euros		0,07 €
PETITS RELIQUATS	AVEXIA VOYAGES	15173/09=0,35	Dettes inférieures à 30 euros		0,35 €
PETITS RELIQUATS	COURTINE SEBASTIEN	4422/09=0,5	Dettes inférieures à 30 euros		0,50 €
PETITS RELIQUATS	COMPAGNIE DES TERRITOIRES	6894/08=0,06	Dettes inférieures à 30 euros		0,06 €
PETITS RELIQUATS	FLEURY MARJORY	15218/09=0,04	Dettes inférieures à 30 euros		0,04 €
PETITS RELIQUATS	CIUPA MONIER FRANCOISE	2703/10=0,01	Dettes inférieures à 30 euros		0,01 €
PLANTROSE LAURENT	CCAL les Gauchetières 25 rue Maison Maraine 28400 NOGENT LE ROTROU	1055/05=380€ 2036/05=380€ 3622/05=380€ 5278/05=380€ 1068/06=380€ 2616/06=380€ 4172/06=380€ 6222/06=380€ 1236/07=380€ 2959/07=380€ 4653/07=380€ 7145/07=380€ 1332/08=380€ 3470/08=380€ 5586/08=380€ 7888/08=380€ 1622/09=380€ 3430/09=380€ 13025/09=380€ 15716/09=380€	Demande de relevé de forclusion refusée par TC Chartres suite à LJ	CREATEM	7 600,00 €

POLYCARBONE	49 rue de la Madeleine 28230 EPERNON	4113/09=5000€ 4115/09=1250€ 5596/08=250€ 837/07=250€ 7898/08=250€ 4669/07=250€ 3480/08=250€ 3439/09=250€ 1632/09=250€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 000,00 €
POULIQUEN VIVIANE	69 rue des Varennes 45650 ST JEAN LE BLANC	622/08=994,41€	2 OTD négatives	Rbt salaire	994,41 €
RASSANT INDUSTRIE	4 rue Edmont Poillot 28003 CHARTRES	1714/07=45000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	45 000,00 €
SA KOPEC VERLOES	2 à 8 rue Georges Sand 41201 ROMORANTIN LANTHENAY	9271/10=100520€	Titre émis après LJ – Créance éteinte	CAP DEV/INV	100 520,00 €
SALMON TOPKA HELENE	8 rue St Just 45120 CHALETTE ST LOING	5892/07=408,68€	2 OTD négatives	Trop perçu Octobre 2007	408,68 €
SARL GILLES BOUCHERIE	8 rue du Pont Malientras 36290 MEZIERES EN BRENNÉ	12575/09=10000€ 12574/09=10000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	20 000,00 €
SARL TOURAINE EMBALLAGE	41 rue Leonard de Vinci 37270 MONTLOUIS	2433/09=20000€ 2438/09=18339,70€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	38 339,70 €
SERRURERIE 41	Le Clos des Neiges 41120 CANDE SUR BEUVRON	5286/05=300€ 1131/06=300€ 2720/06=300€ 4259/06=300€ 6267/06=300€ 1287/07=300€ 3056/07=300€ 4801/07=300€ 7192/07=300€ 1426/08=300€ 2320/08=6000€ 2321/08=2100€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	11 100,00 €
SFCB MEUBLES DE CUISINE	24 rue Augustin Fresnel 37170 CHAMBRAY LES TOURS	211/2008=1379,68€	Nom de la société différent du BODACC. Délais de production et de forclusion dépassés suite procédure collective	FACTURE	1 379,68 €
SOCODIS SCOP	4 rue du Général de Gaulle 41140 NOYERS SUR CHER	7734/07=28975€ 6494/07=1525€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	30 500,00 €
SOULTON SEBASTIENNE	3 rue des Marmouzets 45190 BEAUGENCY	4615/08=212,71€ 4196/08=138,72€	OTD négative	Rbt salaire	351,43 €
STREBELLE CLOVIS	18 rue Cordier 18200 ST AMAND DE MONTROND	14962/09=500€ 15253/09=10000€ 15254/09=7000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	17 500,00 €
STUDIO ANIMAL ACTEUR	12 rue Alfred de Vigny 37600 LOCHES	3520/06=7280€ 2111/06=455€ 2940/05=455€ 4457/05=455€ 573/06=455€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	9 100,00 €
TERSI ERIC	4 rue de la Poste 41150 MESLAND	7252/08=9000€ 7254/08=9000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	18 000,00 €
TINGAUD SAMUEL	10 rue de la Judelle 18240 LERE	286/06=6500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	6 500,00 €

TRAFF	2 rue St Aignan 41700 COUR CHEVERNY	6740/10=10444,34€ 2151/10=694,44€ 58/10=694,46€ 14040/09=694,46€ 4513/09=694,46€ 6395/08=694,46€	Irrécouvrabilité suite à LJ	CORDEX	13 916,62 €
VAUVRES PATRICK	2 rue Aindling 18520 AVORD	2491/09=4000€ 2494/09=3600€ 7168/08=200€ 668/09=200€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	8 000,00 €
VERON ODILE	3 place St Ouen 28200 ST CHRISTOPHE	651/08=12680€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	12 680,00 €
ZUCZEK FREDERIC	137 rue de Chécy 45760 VENNECY	2143/07=7220€ 2141/07=4164,58€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	11 384,58 €
Total					1 130 787,40 €

AP/AE : Modification de durée d'affectations et annulations-clôtures

Modification de durée d'affectations

SPORT					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
903-32	2009	1119	STADE DE LA VALLEE DU CHER	31/12/2012	31/12/2011
903-32	2008	1122	ENTRETIEN DU CREPS	31/12/2010	31/12/2011
CULTURE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
903-312	2011	1306	FONDS REGIONAL DE SOUTIEN A LA NUMERISATION DES SALLES DE CINEMA	31/12/2011	31/12/2013
903-312	2008	37006	CG37 - MUSEE DE L'HOTEL GOUIN DE TOURS	31/12/2011	31/12/2013
903-312	2008	37002	CG37 - VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURE DE ST COSME	31/12/2011	31/12/2013
903-312	2008	37001	CG37 - FORTERESSE ROYALE DE CHINON	31/12/2011	31/12/2013
903-313	2010	3004	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	31/12/2010	31/12/2011
ENVIRONNEMENT					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
907-75	2010	1952	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	31/12/2010	31/12/2011

Annulation et clôture des AP/AE

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT VOTE	MONTANT ANNULE
AP 2010-7613	GP – Pôle ville et urbanisme	2 000 000	-2 000 000
AP 2011-1429	Grands équipement	7 600 000	-7 600 000
AP 2008-28010	CG 28 – Centre d’hébergement et d’animation	260 000	-260 000
AP 2010-41019	CG 41 – Accessibilité des services aux PMR dans les gares	150 000	-150 000
AP 2011-18019	CG 18 – Vallée du Cher – Canal de Berry	731 410	-731 410
AP 2008-37012	CG 37 – Plateforme internet touristique	80 000	-80 000
	TOTAL	10 821 410	-10 821 410

Modification des durées d'amortissement

Il est décidé :

- d'adopter la méthode de l'amortissement linéaire ainsi que la liste des catégories de biens et des durées d'amortissement proposées à compter du 1er janvier 2012
- de maintenir le seuil de biens de faible valeur à 1000 € TTC pour les immobilisations acquises par la direction des lycées et de l'étendre aux biens achetés par la direction des moyens généraux.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL REGIONAL	Délibération																																																																																												
AMORTISSEMENT LINEAIRE	<p>Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : 1.000 euros</p> <p>Catégories de biens amortis :</p> <table> <tr> <td>Agencement aménagements des terrains plantations d'arbres et d'arbustes</td> <td>Durée : 20 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres agencements et aménagements</td> <td>20 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres bâtiments publics</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations</td> <td>10 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres matériels informatique</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres matériels de bureau et mobiliers</td> <td>10 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres matériels de transport</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Autres matériels technique</td> <td>10 ans</td> </tr> <tr> <td>Avances remboursables</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments administratifs de la Région</td> <td>50 ans</td> </tr> <tr> <td>Bâtiment culturels et sportifs</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments privés</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments scolaires</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Coffre fort</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Dépôts et cautionnements</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Frais d'études non suivi de réalisation</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Frais d'insertion</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics</td> <td>20 ans</td> </tr> <tr> <td>Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privées</td> <td>20 ans</td> </tr> <tr> <td>Installations générales, agencements et aménagements divers</td> <td>20 ans</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Logiciels, Brevets, marques, procédés</td> <td>2 ans</td> </tr> <tr> <td>Matériel de bureau scolaire</td> <td>10 ans</td> </tr> <tr> <td>Matériel informatique scolaire</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Matériel technique scolaire</td> <td>10 ans</td> </tr> <tr> <td>Œuvres d'art</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Réseaux divers</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées aux départements</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités et EPL</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées aux régions</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à des autres organismes de transport</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à des personnes privées</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à des organismes publics divers</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à des SPIC</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à la SNCF dans le domaine ferroviaire</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à l'Etat</td> <td>15 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'équipement versées à RFF dans le domaine ferroviaire</td> <td>30 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions en nature versée à des personnes de droit privé</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Subventions en nature versée à des organismes publics</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Téléphonie</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Titres immobilisés</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Titres de participation</td> <td>-</td> </tr> </table>	Agencement aménagements des terrains plantations d'arbres et d'arbustes	Durée : 20 ans	Autres agencements et aménagements	20 ans	Autres bâtiments publics	30 ans	Autres immobilisations	10 ans	Autres matériels informatique	5 ans	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans	Autres matériels de transport	5 ans	Autres matériels technique	10 ans	Avances remboursables	-	Bâtiments administratifs de la Région	50 ans	Bâtiment culturels et sportifs	30 ans	Bâtiments privés	30 ans	Bâtiments scolaires	30 ans	Coffre fort	30 ans	Dépôts et cautionnements	-	Frais d'études non suivi de réalisation	1 an	Frais d'insertion	1 an	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet	5 ans	Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet	1 an	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	20 ans	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privées	20 ans	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	-	Logiciels, Brevets, marques, procédés	2 ans	Matériel de bureau scolaire	10 ans	Matériel informatique scolaire	5 ans	Matériel technique scolaire	10 ans	Œuvres d'art	-	Réseaux divers	15 ans	Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales	15 ans	Subventions d'équipement versées aux départements	15 ans	Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités et EPL	15 ans	Subventions d'équipement versées aux régions	15 ans	Subventions d'équipement versées à des autres organismes de transport	30 ans	Subventions d'équipement versées à des personnes privées	5 ans	Subventions d'équipement versées à des organismes publics divers	15 ans	Subventions d'équipement versées à des SPIC	15 ans	Subventions d'équipement versées à la SNCF dans le domaine ferroviaire	30 ans	Subventions d'équipement versées à l'Etat	15 ans	Subventions d'équipement versées à RFF dans le domaine ferroviaire	30 ans	Subventions en nature versée à des personnes de droit privé	5 ans	Subventions en nature versée à des organismes publics	5 ans	Téléphonie	5 ans	Terrains	-	Titres immobilisés	-	Titres de participation	-	
Agencement aménagements des terrains plantations d'arbres et d'arbustes	Durée : 20 ans																																																																																													
Autres agencements et aménagements	20 ans																																																																																													
Autres bâtiments publics	30 ans																																																																																													
Autres immobilisations	10 ans																																																																																													
Autres matériels informatique	5 ans																																																																																													
Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans																																																																																													
Autres matériels de transport	5 ans																																																																																													
Autres matériels technique	10 ans																																																																																													
Avances remboursables	-																																																																																													
Bâtiments administratifs de la Région	50 ans																																																																																													
Bâtiment culturels et sportifs	30 ans																																																																																													
Bâtiments privés	30 ans																																																																																													
Bâtiments scolaires	30 ans																																																																																													
Coffre fort	30 ans																																																																																													
Dépôts et cautionnements	-																																																																																													
Frais d'études non suivi de réalisation	1 an																																																																																													
Frais d'insertion	1 an																																																																																													
Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet	5 ans																																																																																													
Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet	1 an																																																																																													
Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	20 ans																																																																																													
Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privées	20 ans																																																																																													
Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans																																																																																													
Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	-																																																																																													
Logiciels, Brevets, marques, procédés	2 ans																																																																																													
Matériel de bureau scolaire	10 ans																																																																																													
Matériel informatique scolaire	5 ans																																																																																													
Matériel technique scolaire	10 ans																																																																																													
Œuvres d'art	-																																																																																													
Réseaux divers	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées aux départements	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités et EPL	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées aux régions	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à des autres organismes de transport	30 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à des personnes privées	5 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à des organismes publics divers	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à des SPIC	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à la SNCF dans le domaine ferroviaire	30 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à l'Etat	15 ans																																																																																													
Subventions d'équipement versées à RFF dans le domaine ferroviaire	30 ans																																																																																													
Subventions en nature versée à des personnes de droit privé	5 ans																																																																																													
Subventions en nature versée à des organismes publics	5 ans																																																																																													
Téléphonie	5 ans																																																																																													
Terrains	-																																																																																													
Titres immobilisés	-																																																																																													
Titres de participation	-																																																																																													